

**Assemblée générale**

Distr. générale
21 décembre 2016
Français
Original : anglais

Soixante et onzième session
Point 149 de l'ordre du jour
Aspects administratifs et budgétaires du financement
des opérations de maintien de la paix des Nations Unies

**Exécution du budget du compte d'appui aux opérations
de maintien de la paix pour l'exercice allant du 1^{er} juillet
2015 au 30 juin 2016**

Rapport du Secrétaire général

Table des matières

	<i>Page</i>
I. Introduction	7
II. Cadre de budgétisation axée sur les résultats*	15
A. Département des opérations de maintien de la paix	15
B. Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine	21
C. Département de l'appui aux missions	23
D. Département de la gestion	27
E. Bureau des services de contrôle interne	34
F. Cabinet du Secrétaire général	35
G. Administration de la justice	36
H. Bureau de la déontologie	37
I. Bureau des affaires juridiques	38
J. Département de l'information	38
K. Département de la sûreté et de la sécurité	38

* Des renseignements sur les produits prévus et ceux effectivement exécutés figurent dans l'additif au présent rapport (A/71/716/Add.1).



L.	Secrétariat du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires	39
M.	Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme	39
III.	Exécution du budget	41
A.	Ressources financières	41
B.	Analyse des écarts.	43
IV.	Activités du Service intégré de formation.	45
V.	Décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre	50

Résumé

Le présent rapport et son additif rendent compte de l'exécution du budget du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2015 au 30 juin 2016.

Un certain nombre de décisions prises par le Conseil de sécurité au cours de la période considérée ont eu d'importantes répercussions sur les mandats des opérations de maintien de la paix, qui étaient appuyées par les départements et bureaux au Siège à New York. Elles portaient notamment sur le renforcement des capacités militaires, policières et pénitentiaires de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine (MINUSCA), l'élargissement de l'appui logistique apporté par le Bureau d'appui des Nations Unies en Somalie (BANUS) à la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM), à la Mission d'assistance des Nations Unies en Somalie (MANUSOM) et à l'Armée nationale somalienne dans le cadre des opérations menées conjointement avec l'AMISOM, le renforcement de l'effectif autorisé de la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud (MINUSS) et de son appui à la mise en œuvre de l'Accord de paix et le renforcement du suivi et du contrôle du respect du cessez-le-feu prévu par l'Accord pour la paix et la réconciliation assurés par la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA).

L'exercice considéré a également été marqué par des progrès réalisés dans le cadre d'initiatives clefs, notamment la consolidation du partenariat stratégique avec l'Union africaine, la mise en place du nouveau Système de préparation des moyens de maintien de la paix, l'amélioration de la gestion de l'environnement, l'amélioration des mesures de prévention de l'exploitation sexuelle et des dispositions prises pour y faire face et pour aider les victimes, ainsi que de la déontologie et de la discipline dans les opérations de maintien de la paix. D'autres mesures ont été prises pour optimiser les synergies entre l'ONU et les États Membres en vue d'assurer la prise en compte des droits de l'homme dans les opérations de maintien de la paix des Nations Unies.

Les principaux volets de la stratégie globale d'appui aux missions, qui a atteint sa cinquième année de mise en œuvre pendant l'exercice 2014/15, ont été intégrés dans les opérations de maintien de la paix; les activités du Centre de services régional d'Entebbe (Ouganda), dont le déploiement de la plateforme Umoja dans l'ensemble de l'Organisation a rendu la réalisation possible, sont maintenant bien rodées et, dans le contexte de la mise au point d'Umoja-Extension 2, la gestion de la chaîne d'approvisionnement a été revue pour offrir une solution mondiale aux opérations de maintien de la paix. En novembre 2015, Umoja-Extension 1 a été déployé sans encombre pour le personnel recruté sur le plan international; ce système administratif global permet une gestion efficace et transparente des ressources de l'Organisation destinées aux opérations de maintien de la paix, ainsi qu'une meilleure communication des informations aux États Membres. L'appui administratif financier apporté aux opérations de maintien de la paix a été renforcé: des orientations ont été données sur l'utilisation des nouvelles fonctionnalités d'Umoja, des politiques financières ont été élaborées afin de rationaliser et d'améliorer la délégation de pouvoir et des activités d'information ont été menées pour améliorer la communication avec le Siège et contribuer à régler les questions de planification financière et de gestion des ressources.

Le montant brut des dépenses s'est élevé à 303,8 millions de dollars (non compris 31,3 millions de dollars pour le progiciel de gestion intégré et 0,8 million de dollars pour la sécurité informatique), ce qui correspond à un taux d'exécution du budget de 99,8 %, alors que le montant des dépenses pour l'exercice 2014/15 s'était élevé à 303,3 millions de dollars et le taux d'exécution à 99,4 %. Pendant l'exercice considéré, les taux de vacance de postes ont atteint en moyenne 9,8 % dans la catégorie des administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur et 7 % dans celle des agents des services généraux.

Le dépassement des crédits affectés aux postes (2,3 millions de dollars) est essentiellement imputable à un taux de vacance de postes inférieur aux prévisions. La sous-utilisation des crédits affectés aux objets de dépense autres que les postes (2,9 millions de dollars) s'explique principalement par le fait que les dépenses au titre des voyages et des fournitures, services et matériel divers ont été moins élevées que prévu. Elle a été en partie contrebalancée par un dépassement des crédits au titre du personnel temporaire (autre que pour les réunions) et de l'informatique.

Exécution du budget : ressources financières

(En milliers de dollars des États-Unis; exercice budgétaire allant du 1^{er} juillet 2015 au 30 juin 2016)

Catégorie de dépenses	Montant alloué	Dépenses	Écart	
			Montant	Pourcentage
Postes	214 631,0	216 973,6	(2 342,6)	(1,1)
Autres objets de dense	89 736,6	86 786,7	2 949,9	3,3
Total partiel	304 367,6	303 760,3	607,3	0,2
Progiciel de gestion intégré	31 306,7	31 306,7	—	—
Sécurité informatique	821,5	817,5	4,0	0,5
Total brut	336 495,8	335 884,5	611,3	0,2
Recettes provenant des contributions du personnel	25 868,4	26 758,9	(890,5)	(3,4)
Total net	310 627,4	309 125,6	1 501,8	0,5

Exécution du budget : ressources humaines

Catégorie	Effectif autorisé	Effectif réel (moyenne)	Taux de vacance (pourcentage) ^a	Taux de vacance de postes prévu au budget
Postes				
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur	918	828	9,8	12,0
Agents des services généraux et des catégories apparentées	429	399	7,0	6,0

<i>Catégorie</i>	<i>Effectif autorisé</i>	<i>Effectif réel (moyenne)</i>	<i>Taux de vacance (pourcentage)</i>	<i>Taux de vacance de postes prévu au budget</i>
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)				
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur	88	77	12,5	14,0
Agents des services généraux et des catégories apparentées	26	21	19,2	10,0

^a Compte tenu de l'effectif réel et de l'effectif prévu, mois par mois.

Les décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre sont énoncées au chapitre V du présent rapport.

Abréviations

AMISOM	Mission de l'Union africaine en Somalie
BANUS	Bureau d'appui des Nations Unies en Somalie
BNUUA	Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine
BSCI	Bureau des services de contrôle interne
CSRE	Centre de services régional d'Entebbe (Ouganda)
FINUL	Force intérimaire des Nations Unies au Liban
FISNUA	Force intérimaire de sécurité des Nations Unies pour Abyei
FNUOD	Force des Nations Unies chargée d'observer le désengagement
IPSAS	Normes comptables internationales pour le secteur public
MANUSOM	Mission d'assistance des Nations Unies en Somalie
MINUAD	Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour
MINUK	Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo
MINUL	Mission des Nations Unies au Libéria
MINURSO	Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental
MINUSCA	Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine
MINUSMA	Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali
MINUSS	Mission des Nations Unies au Soudan du Sud
MINUSTAH	Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti
MISCA	Mission internationale de soutien à la Centrafrique sous conduite africaine
MONUSCO	Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo
ONUCI	Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire
ONUST	Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve
SIG	Système intégré de gestion
UNFICYP	Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre
UNMOGIP	Groupe d'observateurs militaires des Nations Unies dans l'Inde et le Pakistan
UNSOA	Bureau d'appui de l'ONU pour la Mission de l'Union africaine en Somalie

I. Introduction

1. Au paragraphe 15 de sa résolution 69/308, l'Assemblée générale a approuvé l'inscription au compte d'appui aux opérations de maintien de la paix, pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2015 au 30 juin 2016, d'un montant de 336 495 800 dollars, qui comprend le montant de 31 306 700 dollars qu'elle a approuvé pour le progiciel de gestion intégré Umoja et le montant de 821 500 dollars qu'elle a approuvé pour le renforcement de la sécurité des systèmes informatiques et qui a couvert 1 347 postes et 114 emplois de temporaire (autres que pour les réunions) pour douze mois.

2. Pour l'exercice 2015/16, les dépenses effectives engagées au titre du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix (le « compte d'appui ») se sont établies à 335 884 500 dollars, sur le montant de 336 495 800 dollars autorisés par l'Assemblée générale, laissant un solde inutilisé de 611 300 dollars.

3. Durant la période considérée, plusieurs décisions du Conseil de sécurité ont eu des répercussions importantes sur les mandats des opérations de maintien de la paix, tandis que les départements et bureaux compétents au Siège, à New York, apportaient un soutien afin d'opérer ces changements ainsi qu'un appui à d'autres opérations de maintien de la paix actuellement déployées sur le terrain, notamment :

a) En République centrafricaine, où l'effectif autorisé de militaires, de policiers et d'agents pénitentiaires de la MINUSCA a été relevé (résolutions 2212 (2015) et 2264 (2016) du Conseil de sécurité);

b) En Somalie, où, du fait de l'élargissement du mandat du Bureau d'appui de l'ONU pour la Mission de l'Union africaine en Somalie (UNSOA) depuis sa création en 2009, le Conseil de sécurité a décidé que l'UNSOA serait rebaptisé Bureau d'appui des Nations Unies en Somalie (BANUS) et serait chargé de fournir un appui à l'AMISOM, à la MANUSOM et à l'Armée nationale somalienne lors des opérations menées conjointement avec l'AMISOM, et a renforcé l'ensemble de mesures d'appui logistique (résolution 2245 (2015) du Conseil de sécurité);

c) Au Soudan du Sud, où l'effectif autorisé d'agents en tenue de la MINUSS a été relevé, du personnel fourni par des gouvernements a été déployé et le mandat de la Mission a été modifié de manière à apporter un appui à la mise en œuvre de l'accord de paix (résolution 2252 (2015) du Conseil de sécurité);

d) Au Mali, où le Conseil de sécurité a demandé à la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA) d'adopter une démarche plus robuste afin de mener à bien son mandat (résolution 2295 (2016) du Conseil de sécurité).

4. L'exécution du budget du compte d'appui pour l'exercice considéré correspond aux priorités fixées pour les activités des départements et bureaux liées aux initiatives essentielles pour les opérations de maintien de la paix et aux activités transversales menées à l'échelle de l'Organisation ainsi qu'à la fourniture de services d'appui indispensables aux opérations de maintien de la paix.

5. Le Département des opérations de maintien de la paix (DOMP) a apporté un soutien à des opérations de maintien de la paix en cours, qui ont exécuté divers mandats, allant de la surveillance classique à des missions de caractère multidimensionnel, dans des milieux variés et instables. Pendant la période

considérée, les principaux succès obtenus ont été, notamment : a) l'appui à la mise en œuvre de l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali apporté à la MINUSMA et la stabilisation des conditions de sécurité; b) les orientations données à la MINUSCA aux fins de l'appui à la transition et de la tenue d'élections en République centrafricaine; c) les directives données à la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO) en vue de promouvoir le dialogue politique, de protéger les civils et d'appuyer la mise en œuvre de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération pour la République démocratique du Congo et la région; d) les directives sur la protection des civils et l'appui à la mise en œuvre de l'Accord sur le règlement du conflit en République du Soudan du Sud données à la MINUSS; e) les directives données à l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire (ONUCI), à la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH) et à la Mission des Nations Unies au Libéria (MINUL) concernant la transition ou la réduction des effectifs des opérations de maintien de la paix en Côte d'Ivoire, en Haïti et au Libéria, respectivement; f) les directives données à l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (MINUAD) pour qu'elle réponde à ses priorités, à savoir : la protection des civils, l'appui au règlement des conflits communautaires par la médiation et l'appui au processus politique plus général, ainsi que les directives relatives aux échanges avec le Gouvernement soudanais concernant l'avenir de l'Opération; g) l'appui aux efforts déployés par la Force des Nations Unies chargée d'observer le désengagement (FNUOD), la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL) et l'Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve (ONUST) pour exécuter leurs mandats respectifs, notamment afin de limiter les effets des troubles au niveau régional et d'éviter que ceux-ci ne se propagent; h) les directives et l'appui dont a bénéficié la Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental (MINURSO) dans le but de faire face aux menaces à la sécurité en constante évolution et au désordre causé par le départ, en mars 2016, à la demande des autorités marocaines, du personnel civil de la Mission recruté sur le plan international; et i) les directives données à la Force intérimaire de sécurité des Nations Unies pour Abyei (FISNUA) concernant sa mission de surveillance de la frontière dans la région d'Abyei.

6. Le Département des opérations de maintien de la paix a également renforcé la coopération triangulaire avec le Conseil de sécurité et les pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police en tenant des consultations régulières avant et après l'ensemble des examens et évaluations techniques réalisés au cours de l'exercice 2015/16 et avant la prorogation des mandats. Le Département et le Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine (BNUUA) ont conjointement renforcé le partenariat stratégique avec l'Union africaine et appuyé un financement plus prévisible, plus durable et plus souple des opérations d'appui à la paix de l'Union africaine. Le Département a également renforcé la collaboration avec l'Union européenne à l'appui du déploiement d'opérations de maintien de la paix des Nations Unies, notamment au Mali et en République centrafricaine. Sous l'égide de la Cellule mondiale de coordination des activités policières, judiciaires et pénitentiaires de promotion de l'état de droit au lendemain de conflits et d'autres crises, le Département des opérations de maintien de la paix, le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et les partenaires de la Cellule mondiale de coordination ont élaboré des programmes conjoints afin de renforcer

les capacités nationales en matière d'état de droit en République centrafricaine, au Darfour, en Haïti et au Mali.

7. Durant la période considérée, le Département des opérations de maintien de la paix a également mis en œuvre plusieurs initiatives visant à accroître l'efficacité, au moindre coût, des opérations de maintien de la paix, dont le lancement, en septembre 2015, du nouveau Système de préparation des moyens de maintien de la paix. Ce système a favorisé la communication stratégique avec les pays fournisseurs de contingents et de forces de police, ce qui a permis de prendre des initiatives et de mieux comprendre les nouveaux besoins en matière de capacités. De plus, huit projets sur le renforcement des capacités étaient axés sur le déploiement rapide, les forces en attente, la survie aux attaques à l'engin explosif improvisé (EEI), la planification et l'exécution, les unités à forte mobilité sur le terrain, les menaces transnationales, les activités de renseignement et le soutien sanitaire. Le Département a également réalisé des examens ou évaluations stratégiques pour la MINUSCA, la MINUSMA, la MINUAD, la MINUSS et l'ONUCI ainsi que plusieurs évaluations techniques visant à adapter les missions, y compris la MONUSCO, et à ramener les effectifs à la taille idéale en fonction de l'évolution de la situation et des nouveaux mandats, notamment ceux de la MONUSCO, de la MINUSMA, de la MINUSCA et de la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre (UNFICYP). L'élaboration de normes, orientations et directives militaires a avancé, de même que celle de documents de formation, y compris l'établissement sous leur forme définitive de 11 manuels à l'usage des unités militaires et d'instructions permanentes sur l'évaluation du quartier général des forces et des commandants de secteur, qui ont été distribués, et de modules et outils de formation concernant la problématique hommes-femmes, la protection des civils, les violences sexuelles liées aux conflits et la protection de l'enfance. Dans le cadre du suivi du Sommet sur le maintien de la paix, des outils de formation ont été créés et mis à la disposition des pays qui fournissent pour la première fois des contingents ou du personnel de police ou vont le faire, et des équipes itinérantes de formation ont été mises en place pour assurer la formation des formateurs afin de permettre à ces pays de renforcer les capacités en matière de déploiement.

8. Durant la période considérée, le Département de l'appui aux missions a proposé des services au personnel déployé sur le terrain dans le cadre de missions dotées de mandats différents et dans des conditions souvent difficiles. À la suite de la mise en œuvre de la stratégie globale d'appui aux missions, le Département a concentré ses efforts sur cinq initiatives prioritaires concernant : a) la gestion de la chaîne d'approvisionnement, b) la gestion de l'environnement, c) la déontologie et la discipline, d) les technologies et l'innovation et e) la suite donnée au rapport du Groupe indépendant de haut niveau chargé d'étudier les opérations de paix (voir A/70/95-S/2015/446). Le Département a créé une section de l'environnement pour améliorer la performance environnementale des missions et un accord de partenariat a été signé avec le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) aux fins de l'octroi d'une assistance technique pour appliquer des mesures concernant les systèmes de gestion de l'énergie, des ressources en eau, des déchets et de l'environnement. Le Département a adopté une structure de gestion de la chaîne d'approvisionnement et s'est employé à établir un cadre complet intégrant des moyens de régler les problèmes recensés lors de l'état initial des lieux en matière de gestion de la chaîne d'approvisionnement. Pour promouvoir les technologies et l'innovation, le Département a mené, notamment dans le cadre de partenariats, des

initiatives à caractère technique et organisationnel qui favoriseront l'utilisation des technologies à l'appui des opérations de maintien de la paix et permettront de veiller à la satisfaction des besoins des missions dans le domaine des technologies. Les technologies ont notamment été employées pour renforcer la sûreté et la sécurité du personnel civil et en tenue, notamment en permettant de mieux apprécier la situation pour mieux détecter les menaces et rendre possible une alerte rapide. Un outil intégré d'appréciation de la situation et de signalement des incidents a été installé dans quatre missions.

9. S'agissant des questions de déontologie et de discipline, des initiatives portant sur des questions très diverses, y compris la prévention, l'intervention et l'aide aux victimes ont été menées dans le cadre des opérations de maintien de la paix; les efforts étaient également axés sur la coordination afin que les mesures requises soient prises en temps voulu en cas d'exploitation et d'atteintes sexuelles. Dans le cadre du programme d'action élargi visant à renforcer les mesures prises par l'Organisation face aux cas d'exploitation et d'atteintes sexuelles, il a été décidé en juillet 2015 de suspendre le versement d'indemnités aux militaires, policiers, agents pénitentiaires et aux autres membres du personnel fournis à des missions par des gouvernements, qui se seraient livrés à l'exploitation ou à des atteintes sexuelles.

10. Le classement, dans l'ensemble des missions et centres de services, de tous les postes autorisés qui n'avaient fait l'objet d'aucun classement, jusqu'à la classe D-1 comprise, s'est poursuivi. Ainsi, pendant l'exercice, 14 768 postes faisant l'objet d'un recrutement international et postes de personnel recruté sur le plan national ont été classés et les résultats préliminaires ont été transmis aux opérations de maintien de la paix. Les examens des besoins en personnel civil font toujours partie intégrante de la gestion prévisionnelle des besoins en personnel et permettent au Département de l'appui aux missions d'harmoniser les ressources civiles avec les priorités des missions pour assurer la bonne exécution des mandats. Le Département s'est employé à faciliter le recrutement des missions par une programmation dynamique des avis de vacance de poste générique et par des tableaux de bord visant à mieux aider les missions à suivre toutes les étapes des processus de recrutement, y compris le respect des délais fixés pour le recrutement, les départs à la retraite prévus et les indicateurs stratégiques liés à la représentation équilibrée des sexes. Le Département a continué de mener des campagnes d'information ciblées à l'intention des États Membres et des candidates potentielles, externes et internes, et d'appuyer les chefs et chefs adjoints des missions, notamment dans le cadre de la mise en œuvre de son initiative de partenariat entre responsables.

11. Durant la période considérée, le Département de la gestion a apporté un soutien en menant les principales activités d'appui avant et durant la mise en service d'Umoja dans le groupe 4 et l'intégration, en novembre 2015, des fonctionnalités d'Umoja-Extension 1 dans les missions de maintien de la paix. Umoja a appuyé une organisation complexe dans quelque 400 sites, y compris les missions de maintien de la paix, la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi (Italie) et le Centre de services régional à Entebbe (Ouganda). De concert avec des outils plus performants pour une gestion efficace des ressources de l'Organisation, le portail Umoja-Personnel et le Libre service-encadrement, tous deux extrêmement novateurs, ont été mis en place. Le fait qu'ils sont largement utilisés montre qu'on se les approprie de plus en plus. L'amélioration de cette fonctionnalité est la clef de la meilleure prestation de services au Centre de services régional à Entebbe et de la consolidation de processus tels que les états de paie et les paiements. Dans

l'ensemble, le fonctionnement d'Umoja s'est stabilisé et les améliorations apportées dans de nombreux domaines sont de plus en plus saluées. La gestion de cette organisation complexe et le règlement des problèmes liés à la mise en service du système ont été possibles grâce, notamment, à la fourniture d'une assistance importante aux entités concernées par la mise en service et à la distribution de plus de 340 manuels de l'utilisateur et de 70 modules d'enseignement à distance. De plus, l'utilisation accrue et soutenue de l'informatique décisionnelle a facilité un meilleur contrôle et une gestion plus efficace.

12. Au cours de l'exercice 2015/16, des activités ont été menées en prévision de la mise en service, le 1^{er} juillet 2016, de la fonctionnalité prestation de services dans toutes les opérations de maintien de la paix et au Département de l'appui aux missions au Siège. On a recensé plus de 900 types d'activités dans les missions, principalement dans les domaines des services de logistique, des services médicaux et de la gestion des installations, ceux-ci venant s'ajouter aux 3 200 types d'activités dénombrés pour les groupes 3 et 4. La fonctionnalité de prestation de services viendra améliorer l'accès aux services partagés, renforcer le suivi des services et frais de l'ensemble des missions et faciliter le suivi des créances et la gestion des liquidités. De plus, le module production des états financiers est censé automatiser l'établissement des états financiers au moyen d'Umoja. Pour procéder à cette automatisation, on a utilisé deux nouveaux modules, celui de la planification et du regroupement des opérations, d'une part, et celui de la gestion de la communication d'informations, d'autre part, afin d'établir les états financiers et les notes y afférentes. Les paiements dus aux États Membres pour le matériel appartenant aux contingents et le remboursement des dépenses afférentes aux contingents et au personnel de police ont également été effectués au moyen d'Umoja dans le cadre du groupe 4. La pratique consistant à proposer des services de gestion locale de la paie pour le versement de la portion locale de la rémunération mensuelle de plus de 5 300 membres du personnel recruté sur le plan international a été abandonnée au titre du groupe 4 et fait maintenant partie du système central du traitement de la paie effectué au moyen d'Umoja par l'équipe chargée des états de paie au Siège.

13. La troisième série d'états financiers conformes aux Normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS) a été établie à partir de données provenant à la fois d'Umoja et des anciens systèmes grâce au module spécialisé Business Planning and Consolidation (BPC), mis au point à cette fin pour toutes les opérations de maintien de la paix en cours et terminées. Des contacts étroits ont été entretenus avec les opérations de maintien de la paix, notamment par la présentation à des membres clefs de leur personnel chargé des finances d'un système de suivi et de remontée de l'information concernant les avantages découlant des normes IPSAS, la fourniture directe de consignes et la mise à disposition des conventions comptables, ainsi que l'examen continu des comptes. La valorisation des avantages tirés de l'application des normes IPSAS a nettement progressé dans l'ensemble des cinq grandes catégories d'avantages recensés, à savoir l'alignement sur les meilleures pratiques, une meilleure gestion de l'actif et du passif, l'obtention d'informations plus complètes sur les coûts, l'amélioration de la cohérence et de la comparabilité, et le renforcement de la transparence. Plusieurs missions de maintien de la paix ont rendu compte des efforts déployés pour réduire le niveau des stocks, celui-ci ayant évolué depuis la première année d'application des normes IPSAS en raison d'une conjonction de facteurs, notamment les changements apportés dans le

cadre de la stratégie globale d'appui aux missions, les fonctionnalités d'Umoja et la réorganisation de la chaîne d'approvisionnement, ainsi que la mise en relief de cette question résultant de l'application des normes IPSAS.

14. L'appui administratif financier apporté aux opérations de maintien de la paix dans le domaine de la planification, de l'établissement des budgets et de la gestion des ressources s'est intensifié, la délégation de pouvoirs aux missions a été rationalisée et améliorée, et la gouvernance et le suivi de la gestion des ressources ont été renforcés en conséquence. Les outils de gestion financière utilisés pour le remboursement des services rendus par les pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police et le traitement des demandes relatives au matériel appartenant aux contingents ont été remplacés par des fonctionnalités d'Umoja, ce qui permet de recueillir des informations plus détaillées et de faire des rapports plus complets et actualisés aux États Membres. La gestion de la trésorerie s'est améliorée et les remboursements effectués aux pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police ont augmenté au cours de l'exercice considéré. La délégation de pouvoirs accordée aux opérations de maintien de la paix a été actualisée et comprend notamment des pouvoirs supplémentaires les habilitant à signer des accords avec des donateurs et des accords financiers, et de nouvelles politiques financières ont été arrêtées qui rendent compte d'un modèle davantage centré sur le terrain. Outre l'établissement de plus de 40 rapports du Secrétaire général sur le financement des opérations de maintien de la paix, un appui opérationnel quotidien a été apporté aux missions concernant l'administration des allocations budgétaires et la gestion des tableaux d'effectifs dans Umoja, ainsi que la gestion des subventions relevant des fonds d'affectation spéciale et des contributions volontaires. Des services financiers ont également été fournis en vue de mettre en œuvre la politique en matière d'exploitation et d'atteintes sexuelles par la suspension des paiements pendant la durée de l'enquête. Enfin, les contacts directs avec les opérations de maintien de la paix ont été renforcés pour améliorer la communication et leur prêter assistance au sujet des questions budgétaires et des questions de planification, y compris au moyen de nouveaux outils en ligne permettant une collaboration directe avec le personnel des missions chargé du budget et des finances.

15. Dans le domaine de la gestion des ressources humaines, la première campagne de réaffectation au titre de la mobilité encadrée et la campagne de recrutement par avis de vacance de poste pour le réseau Paix et questions politiques et humanitaires (POLNET) ont été engagées pendant l'exercice considéré. Le système Inspira a été reconfiguré pour prendre en charge ces nouvelles activités et des dispositifs de test sur Internet ont été lancés. Des missions d'information ont été menées dans cinq pays et le dispositif d'information à l'échelle mondiale a été élargi par une large présence sur les réseaux sociaux et les salons de recrutement virtuels afin de développer la réserve de candidats qualifiés intéressés et de consolider les objectifs relatifs à l'égalité des sexes. Le Bureau de la gestion des ressources humaines a continué d'aider les opérations de maintien de la paix à élaborer des politiques en matière de ressources humaines, notamment sur les conditions d'emploi hors siège, et a mené des enquêtes générales sur les conditions d'emploi dans six opérations de maintien de la paix. L'ensemble du personnel des opérations de maintien de la paix a participé à un programme phare de formation à la préparation aux situations d'urgence et à l'organisation des secours en vue de renforcer le système de soutien sanitaire des forces. Des directives, politiques et conseils sur le virus Zika ont été élaborés et diffusés dans tous les lieux d'affectation. En ce qui concerne Umoja, le

Bureau a pris en main la gestion des données de base relatives aux ressources humaines et des numéros de code pour tous les fonctionnaires recrutés sur le plan international des opérations de maintien de la paix. Avec la mise en service d'Umoja dans le groupe 5, les fonctions du Bureau s'étendront à l'ensemble du personnel recruté sur le plan national et du personnel militaire.

16. Dans le cadre des services centraux d'appui, la mise en service d'Umoja et d'autres initiatives du Secrétariat telles que la stratégie globale d'appui aux missions, la gestion de la chaîne d'approvisionnement et les mesures résultant des travaux du Groupe indépendant de haut niveau chargé d'étudier les opérations de paix ont jeté les bases du réexamen par le Secrétariat de ses opérations d'achat. Dans ce contexte, et afin de fournir des services plus efficaces et économiques aux clients, le Bureau des services centraux d'appui du Département de la gestion du Secrétariat a entrepris d'examiner et de réviser le dispositif de gouvernance, la structure organisationnelle et la répartition des bureaux d'achat dans le monde, l'accent étant mis sur le souci du client et les gains d'efficacité. Les mesures administratives permanentes relatives aux interventions en cas de crise et au démarrage des missions, dont l'élaboration s'est achevée en mars 2016, prévoient des procédures temporaires plus souples telles que les délégations d'urgence, la coopération avec d'autres entités des Nations Unies et le relèvement des plafonds relatifs aux achats. Le Bureau a également soutenu activement les initiatives prises par le Département de l'appui aux missions dans le cadre de la stratégie de gestion de la chaîne d'approvisionnement pour veiller à ce que cette stratégie soit conforme aux grands principes de l'Organisation dans le domaine des achats et qu'elle réponde aux besoins opérationnels dans l'ensemble du Secrétariat, tout en apportant les avantages escomptés. Le Bureau a continué de promouvoir le respect des règles au Siège et dans les opérations de maintien de la paix grâce à son programme de contrôle de la conformité et a offert au personnel des missions des cours de formation de niveaux élémentaire et intermédiaire sur sa Plateforme de formation en ligne aux achats. En ce qui concerne la gestion des installations, la qualité et la ponctualité des services ont été améliorées; de plus, pour ce qui est de l'intégration des normes IPSAS, les politiques, procédures et fonctions en matière de gestion des biens ont été revues de manière à garantir leur conformité aussi bien au Siège que dans les opérations de maintien de la paix. Les moyens des archives et de la gestion des opérations de maintien de la paix ont aussi été renforcés. S'agissant d'Umoja, le Bureau a procédé au nettoyage des données de base relatives aux partenaires commerciaux, aux services et au matériel (entretien des biens et des installations). Les données recueillies auprès des missions ont été examinées, validées et exportées par des experts techniques et processus, ce qui a abouti à la création de 414 fichiers dans le registre principal.

17. Dans le domaine de l'informatique et des communications, l'une des principales priorités était la sécurité de l'information, notamment la publication de politiques et la réalisation de programmes de formation visant à améliorer le système de gestion de la sécurité. En outre, plusieurs progiciels de gestion ont été mis en service pour produire des gains d'efficacité dans les domaines clefs des opérations sur le terrain, dont le système électronique de gestion des carburants à la MINUAD et à la FISNUA, qui a apporté une totale transparence à chaque maillon de la chaîne d'approvisionnement en carburants, renforcé le suivi de l'allocation de carburants et permis de relever les moyens de contrôle afin de détecter d'éventuels détournements et de concrétiser les remises pour paiement rapide. De plus, plusieurs

projets pilotes ont été mis en œuvre, tels que le système électronique de gestion des rations à l'UNFICYP et le progiciel mobile de gestion de la relation client pour le suivi du matériel appartenant aux contingents à la MINUSS. Étant donné la mise en œuvre réussie des projets pilotes, les comités directeurs des projets ont pris la décision de déployer les deux systèmes dans l'ensemble des opérations de maintien de la paix. Le Bureau de l'informatique et des communications a également coordonné l'affectation des ressources d'informatique décisionnelle à l'échelle mondiale pour répondre à la demande croissante de rapports.

18. Au Bureau des services de contrôle interne, la Division de l'audit interne a lancé son logiciel de gestion de l'audit sur le Web en mars 2016 et examiné son système de notation. Des spécialistes de l'audit de performance ont aidé la Division à mettre au point sa méthode dans ce domaine et animé des séances d'encadrement sur l'intégration de l'audit de performance dans les programmes de travail. La Division de l'inspection et de l'évaluation a achevé deux projets : a) l'évaluation de la formation des hauts responsables réalisée par le Département des opérations de maintien de la paix et le Département de l'appui aux missions; et b) l'examen des cadres logiques sur lesquels reposent certains aspects des opérations de maintien de la paix des Nations Unies. La Division a poursuivi ses activités de communication avec d'autres entités du système des Nations Unies chargées de l'évaluation et des instituts de recherche. En affinant sa méthode d'estimation des risques, elle a amélioré son alignement sur le cadre de gestion du risque institutionnel, comme le lui avait recommandé le Comité consultatif indépendant pour les questions d'audit. Les travaux de la Division des investigations ont été marqués par la forte augmentation depuis août 2015 du nombre de cas d'exploitation et d'atteintes sexuelles signalés impliquant des Casques bleus engagés dans l'opération de paix en République centrafricaine. La Division a déployé des enquêteurs en permanence pour enquêter sur les 60 cas signalés et interrogé quelque 215 victimes. Il a fallu que la Division redéfinisse ses priorités pour mener à bien ces enquêtes d'importance cruciale. Les relations de travail ont été resserrées avec le Groupe déontologie et discipline du Département de l'appui aux missions et une formation commune a été mise au point à l'intention des équipes d'intervention immédiate et des enquêteurs nationaux.

19. Le 1^{er} juillet 2015, le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme a créé la Section de l'appui aux missions de paix à New York, dans le but d'y regrouper toutes les fonctions relatives aux missions de paix et de favoriser au maximum les synergies entre le Haut-Commissariat, le Département des opérations de maintien de la paix, le Département de l'appui aux missions et les États Membres quant à l'intégration des droits de l'homme dans les activités de maintien de la paix des Nations Unies, ainsi que d'améliorer la réactivité du Haut-Commissariat en ce qui concerne la planification stratégique pour les opérations de maintien de la paix, les droits de l'homme, l'exécution du mandat de protection et la mise en œuvre des politiques.

20. Le Bureau des services d'ombudsman et de médiation des Nations Unies a continué de fournir des services de règlement des conflits, y compris de passer en revue les affaires dans le but de repérer des problèmes systémiques qui devraient être portés à l'attention de la direction de l'Organisation. Une attention particulière a été accordée à la promotion des compétences en matière de règlement des différends par la réalisation d'ateliers et d'exposés, de façon à accroître la capacité des cadres et du reste du personnel de gérer des situations difficiles sur le lieu de

travail dans un esprit de collaboration. Le Bureau des affaires juridiques a continué de fournir une assistance juridique et contribué au règlement des affaires relatives aux opérations de maintien de la paix par des sentences arbitrales ou des règlements à l'amiable. Il y a eu une forte demande de services juridiques, en particulier d'assistance technique pour la mise en place du Tribunal mixte pour le Soudan du Sud et de la Cour pénale spéciale en République centrafricaine.

21. Pendant l'exercice considéré, le Département de la sûreté et de la sécurité a continué de renforcer la sûreté et la sécurité du personnel des Nations Unies engagé dans des opérations par la réalisation d'activités de formation et la fourniture de conseils techniques. Le Département a ainsi donné au personnel présent sur le terrain des orientations sur la politique de sécurité afin d'accroître l'efficacité et l'efficacité du système de gestion de la sécurité des Nations Unies. Dans le cadre des visites d'assistance aux opérations de maintien de la paix en matière de sécurité, l'accent a continué de porter sur la bonne mise en œuvre du processus de gestion des risques de sécurité dans les pays et les zones faisant face à des conditions de sécurité difficiles, tels que le Darfour, le Golan syrien occupé, le Mali, la République centrafricaine, la République démocratique du Congo et le Soudan du Sud.

II. Cadre de budgétisation axée sur les résultats

A. Département des opérations de maintien de la paix

a) Bureau du Secrétaire général adjoint

Réalisation escomptée 1.1 : Communication plus efficace au Conseil de sécurité, à l'Assemblée générale, à d'autres organes intergouvernementaux et aux pays qui fournissent des contingents d'informations leur permettant de se prononcer en toute connaissance de cause sur les questions de maintien de la paix

Indicateurs de succès prévus

Les États Membres peuvent consulter dans les six langues officielles les principaux documents d'information concernant le maintien de la paix et l'appui aux missions via le site Web et les réseaux sociaux des opérations de maintien de la paix des Nations Unies

Indicateurs de succès effectifs

Objectif atteint. Les principaux documents d'information ont été publiés dans les six langues officielles sur le site Web et les réseaux sociaux des opérations de maintien de la paix des Nations Unies.

Réalisation escomptée 2.1 : Déploiement et mise en place rapides des opérations de maintien de la paix créées par le Conseil de sécurité

Indicateurs de succès prévus

Respect intégral, par les nouvelles opérations de maintien de la paix, des instructions opérationnelles initiales en matière de comptes rendus de situation et d'accès à l'information interne

Indicateurs de succès effectifs

Aucune mission n'a été créée durant l'exercice considéré. Les missions existantes ont continué de respecter les instructions.

Réalisation escomptée 3.1 : Accroissement de l'efficacité et de l'efficience des opérations de maintien de la paix*Indicateurs de succès prévus*

Respect intégral, par toutes les opérations de maintien de la paix, des normes relatives à la gestion des dossiers et de l'information

Élaboration, par 4 opérations de maintien de la paix pluridimensionnelles, d'une stratégie de communication de portée générale ou limitée à un problème particulier

Adhésion des missions à 80 % des recommandations visant à améliorer l'efficacité du personnel en tenue, dans le respect des règles, politiques, des pratiques et des normes applicables à l'ONU

Indicateurs de succès effectifs

Objectif atteint. Les normes de référence, y compris la politique de publication sur Internet et Intranet concernant le maintien de la paix et l'instruction permanente sur l'accès à l'information, dans le cadre des processus relatifs aux archives papier, ont été respectées par 14 opérations de maintien de la paix et le BANUS.

Objectif atteint. 9 stratégies de communication, dont : 1 stratégie de la MINUSCA relative aux allégations d'exploitation et d'atteintes sexuelles; 1 stratégie de portée générale sur la lutte contre les actes d'exploitation sexuelle et les atteintes sexuelles commis par le personnel des Nations Unies; 1 stratégie pour la Journée internationale des Casques bleus des Nations Unies; 1 stratégie de la MONUSCO relative à la lutte contre l'exploitation et les atteintes sexuelles; 1 stratégie de la MINUSMA relative aux manifestations violentes survenues à Gao et à l'enquête du groupe d'experts; 1 stratégie de communication de la MINUSTAH relative au choléra et à la gestion des déchets en Haïti; 1 stratégie relative à la transition de la MINUL en matière de sécurité; et 2 stratégies de la MINUSS relatives à l'escalade de la violence et élaborées en réponse aux allégations dirigées contre les Casques bleus, accusés d'inaction par les principaux organes de presse.

Objectif atteint. Les missions ont adhéré à plus de 80 % des recommandations visant à améliorer l'efficacité du personnel en tenue. Au cours de l'exercice, les examens d'ensemble réalisés pour l'ONUST, la FNUOD et la FINUL ont donné lieu à un total de 40 recommandations et le taux d'application de celles-ci correspond à un taux d'adhésion supérieur à 80 %. Deux examens de la MINUSCA, axés sur les questions de déontologie et de discipline, ont permis de constater que toutes les recommandations avaient été acceptées et que la plupart avaient été appliquées au 30 juin 2016.

b) Bureau des opérations

Réalisation escomptée 1.1 : Communication plus efficace au Conseil de sécurité, à l'Assemblée générale, à d'autres organes intergouvernementaux et aux pays qui fournissent des contingents d'informations leur permettant de se prononcer en toute connaissance de cause sur les questions de maintien de la paix

Indicateurs de succès prévus

Les résolutions du Conseil de sécurité reprennent les recommandations portant sur l'établissement d'opérations de maintien de la paix ou des remaniements importants d'opérations en cours et l'appui à apporter à l'AMISOM.

Indicateurs de succès effectifs

Objectif atteint. Le Conseil de sécurité a adopté toutes les recommandations portant sur des remaniements importants à apporter aux opérations de maintien de la paix.

Dans la totalité (100 %) de ses rapports au Conseil de sécurité, le Secrétaire général rend compte des réunions d'information avec les pays qui fournissent des contingents et avec les États Membres.

Objectif atteint. Tous les rapports ont rendu compte des réunions d'information avec les pays qui fournissent des contingents et avec les États Membres.

Réalisation escomptée 2.1 : Déploiement et mise en place rapides des opérations de maintien de la paix instituées par le Conseil de sécurité

Indicateurs de succès prévus

Respect des délais fixés par le Conseil de sécurité pour la mise en place de missions nouvelles de maintien de la paix ou l'adaptation de missions existantes

Indicateurs de succès effectifs

Objectif atteint. Bien qu'aucune opération de maintien de la paix n'ait été créée pendant l'exercice considéré, les processus de planification ont été menés à bien ou étaient en cours d'exécution, conformément aux délais fixés et aux priorités des missions, notamment la poursuite de l'action visant à renforcer la présence de la MINUSMA dans le nord du Mali; la réorganisation de la MINUSS en fonction de ses priorités révisées; la révision des priorités et la réorganisation de la MINUAD; la réduction des effectifs et la planification de la transition de l'ONUCI en vue de la fin de son mandat; la réduction des effectifs, la réorganisation et l'achèvement de la transition de la MINUL en matière de sécurité; la concrétisation de la légère augmentation des effectifs militaires et la planification de la transition de l'UNFICYP en cas d'un règlement du conflit. Des examens stratégiques et des évaluations ont également été réalisés pour la MINUSCA, la MINUSMA, la MINUAD, la MINUSS et l'ONUCI.

Réalisation escomptée 3.1 : Augmentation de l'efficacité et de l'efficacé des opérations de maintien de la paix

Indicateurs de succès prévus

100 % des opérations de maintien de la paix conduites dans un cadre intégré disposent d'un cadre stratégique intégré à jour ou d'un cadre équivalent.

Indicateurs de succès effectifs

Le cadre stratégique intégré de la MINUL a été révisé et à la fin de l'exercice considéré, celui de la MINUK était en cours de révision. L'élaboration du cadre stratégique intégré de la MINUSCA a été retardée en raison de la prorogation de la période de transition, tandis que celle du cadre stratégique intégré de la MINUSS était en attente, compte tenu de l'instabilité chronique dans le pays. À la suite de la réalisation des évaluations, la planification de la transition était en cours à la MONUSCO et à l'ONUCI, l'objectif étant d'élaborer des cadres stratégiques intégrés ou des cadres équivalents.

100 % des opérations de maintien de la paix respectent les principales étapes définies et prescrites par le Conseil de sécurité dans ses résolutions.

Objectif atteint. La totalité des opérations de maintien de la paix ont respecté les principales étapes définies et prescrites par le Conseil de sécurité dans ses résolutions.

c) Bureau des affaires militaires

Réalisation escomptée 1.1 : Communication plus efficace au Conseil de sécurité, à l'Assemblée générale, à d'autres organes intergouvernementaux et aux pays qui fournissent des contingents d'informations leur permettant de se prononcer en toute connaissance de cause sur les questions de maintien de la paix

Indicateurs de succès prévus

Dans ses résolutions sur la création d'opérations de maintien de la paix ou la modification de missions existantes, le Conseil de sécurité tient compte de 90 % des recommandations relatives aux questions militaires.

Indicateurs de succès effectifs

Objectif atteint. Le Conseil de sécurité a tenu compte de 95 % des recommandations relatives aux questions militaires dans 15 de ses résolutions.

Le résultat obtenu est supérieur aux prévisions en raison des nombreuses consultations préalables tenues avec les bureaux compétents du Secrétariat, des missions permanentes et des pays fournisseurs de contingents.

Réalisation escomptée 2.1 : Déploiement et mise en place rapides des opérations de maintien de la paix créées par le Conseil de sécurité

Indicateurs de succès prévus

Les plans militaires des nouvelles opérations de maintien de la paix et des opérations auxquelles d'importants changements ont été apportés sont élaborés dans un délai de 7 jours à partir de l'adoption de la résolution du Conseil de sécurité.

Indicateurs de succès effectifs

Objectif atteint. Bien qu'aucune opération de maintien de la paix n'ait été créée pendant l'exercice considéré, les plans militaires de la MINUSTAH, de la MONUSCO et de la MINUL ont été élaborés dans un délai de sept jours suivant l'adoption de la résolution correspondante du Conseil de sécurité.

Un noyau de militaires prêt à être déployé rapidement du Siège dans des opérations de maintien de la paix est constitué dans les 15 jours suivant l'adoption de la résolution ou de la décision du Conseil de sécurité.

Objectif atteint. Un noyau de militaires prêt à être déployé rapidement du Siège a été maintenu.

Réalisation escomptée 3.1 : Accroissement de l'efficacité et de l'efficience des opérations de maintien de la paix

Indicateurs de succès prévus

Les opérations de maintien de la paix mettent en application la totalité des recommandations concernant les questions militaires formulées dans les rapports de fin de mission, les bilans de conférence ou d'intervention et les rapports établis à l'issue de visites, d'études ou d'évaluations qui ont été approuvées par le Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix.

Indicateurs de succès effectifs

98 % des recommandations de caractère militaire formulées ont été appliquées. 60 recommandations ont été traitées et 59 ont été mises en œuvre. La mise en œuvre d'une recommandation concernant la MINURSO était en cours à la fin de l'exercice considéré.

d) Bureau de l'état de droit et des institutions chargées de la sécurité

Réalisation escomptée 1.1 : Communication plus efficace au Conseil de sécurité, à l'Assemblée générale, à d'autres organes intergouvernementaux et aux pays qui fournissent des contingents d'informations leur permettant de se prononcer en toute connaissance de cause sur les questions de maintien de la paix

Indicateurs de succès prévus

Les activités à mener par les fonctionnaires de police et les spécialistes des questions judiciaires et pénitentiaires sont énoncées dans les résolutions du Conseil de sécurité.

Les recommandations du Secrétaire général se rapportant à la réforme du secteur de la sécurité, au processus de désarmement, de démobilisation et de réintégration, à la lutte antimines et à la gestion des armes, des munitions et des engins explosifs improvisés sont prises en compte dans les résolutions du Conseil de sécurité lors de la création ou de la modification d'opérations de maintien de la paix.

Une résolution de l'Assemblée générale reconnaît le rôle essentiel de l'assistance à la lutte antimines pour les opérations de maintien de la paix.

Indicateurs de succès effectifs

Objectif atteint. 18 résolutions du Conseil de sécurité font référence à des activités à mener par la Police des Nations Unies. 12 résolutions du Conseil de sécurité énoncent les activités judiciaires et pénitentiaires à mener par les spécialistes de ces questions à l'ONU.

Objectif atteint. 6 résolutions du Conseil de sécurité font référence à la réforme du secteur de la sécurité, 8 à la lutte antimines et à la gestion des armes, des munitions et des engins explosifs improvisés, et 11 aux processus de désarmement, de démobilisation et de réintégration.

Objectif atteint. Dans sa résolution 70/80 du 9 décembre 2015 sur l'assistance à la lutte antimines, l'Assemblée générale a reconnu la contribution de l'assistance à la lutte antimines aux opérations de maintien de la paix.

Réalisation escomptée 2.1 : Déploiement, mise en place ou modification rapides des opérations de maintien de la paix créées par le Conseil de sécurité

Indicateurs de succès prévus

Déploiement initial d'effectifs de police dans des opérations de maintien de la paix nouvelles, modifiées ou en phase de transition dans les 25 jours suivant l'adoption de la résolution correspondante du Conseil de sécurité

Déploiement initial d'un corps de spécialistes des questions judiciaires et pénitentiaires dans des opérations de maintien de la paix nouvelles, modifiées ou en phase de transition dans les 30 jours suivant l'adoption de la résolution correspondante du Conseil de sécurité

Indicateurs de succès effectifs

Objectif atteint. Bien qu'aucune opération de maintien de la paix n'ait été créée au cours de l'exercice considéré, les membres de la Force de police permanente ont été déployés dans un délai de 25 jours pour appuyer les activités de transition et de réaménagement à la MINUL et à la MINUSCA.

Des fonctionnaires du Corps permanent de spécialistes des questions judiciaires et pénitentiaires ont été déployés dans 4 opérations de maintien de la paix (MINUSCA, MONUSCO, MINUAD et MINUSS) dans un délai de 30 jours. Un déploiement à la MINUAD a pris 43 jours en raison de retards dans la délivrance des visas.

Déploiement initial de spécialistes de la lutte antimines, de la gestion des armes, des munitions et des engins explosifs improvisés, et de la réforme du secteur de la sécurité dans des opérations de maintien de la paix nouvelles, réaménagées ou en phase de transition dans les 30 jours suivant l'adoption de la résolution correspondante du Conseil de sécurité

Des spécialistes de la réforme du secteur de la sécurité ont été déployés à la MINUSCA dans un délai de 30 jours.

Au cours de l'exercice considéré, il n'a pas été nécessaire de déployer de spécialistes de la lutte antimines dans des opérations de maintien de la paix nouvelles, réaménagées ou en phase de transition.

Réalisation escomptée 3.1 : Accroissement de l'efficacité et de l'efficience des opérations de maintien de la paix

Indicateurs de succès prévus

Indicateurs de succès effectifs

Élaboration, pour 5 opérations de maintien de la paix, de plans intégrés couvrant la police, la justice, l'administration pénitentiaire, les activités de désarmement, de démobilisation et de réintégration, la réforme du secteur de la sécurité, la lutte antimines, la gestion des armes et munitions et des engins explosifs improvisés

Objectif atteint. Les volets relatifs à la police, la justice, l'administration pénitentiaire, la réforme du secteur de la sécurité, la lutte antimines, la gestion des armes et munitions et des engins explosifs improvisés ont tous été couverts dans 5 plans intégrés de missions.

Réduction du taux de vacance des postes de la police dans les missions, qui est ramené à 15 %

Objectif atteint. Le taux de vacance moyen pour les postes de la police dans les missions était de 14,2 % pendant l'exercice considéré.

Élaboration ou mise à jour de plans d'urgence de lutte antimines pour 5 opérations de maintien de la paix

Objectif atteint. Des plans d'urgence de lutte antimines ont été élaborés ou mis à jour pour 5 opérations de maintien de la paix (MINUSCA, MINUSMA, MONUSCO, MINUAD et MINUSS).

e) Division des politiques, de l'évaluation et de la formation

Réalisation escomptée 1.1 : Communication plus efficace au Conseil de sécurité, à l'Assemblée générale, à d'autres organes intergouvernementaux et aux pays qui fournissent des contingents d'informations leur permettant de se prononcer en toute connaissance de cause sur les questions de maintien de la paix

Indicateurs de succès prévus

Indicateurs de succès effectifs

Tous les rapports officiels et officieux demandés par le Comité spécial des opérations de maintien de la paix lui sont présentés.

Objectif atteint. Tous les rapports officiels et officieux demandés ont été fournis.

Le rapport du Secrétaire général sur la suite donnée aux recommandations du Comité spécial des opérations de maintien de la paix présente un aperçu de toutes les grandes questions de politique générale concernant les opérations de maintien de la paix.

Objectif atteint. Dans son rapport sur la mise en œuvre des recommandations du Comité spécial des opérations de maintien de la paix (A/70/579) du 30 novembre 2015, le Secrétaire général a exposé la suite donnée aux recommandations et répondu aux demandes d'information présentées par le Comité dans le rapport sur les travaux de sa session de fond de 2015 (A/69/19).

Réalisation escomptée 2.1 : Déploiement et mise en place rapides des opérations de maintien de la paix créées par le Conseil de sécurité

Indicateurs de succès prévus

L'Union européenne fournit des capacités habilitantes ou d'appui pour le déploiement rapide d'une opération de maintien de la paix nouvellement créée ou pour une opération subissant une transformation importante.

Indicateurs de succès effectifs

Aucune mission n'a été créée au cours de l'exercice considéré, et aucune mission n'a été modifiée de telle sorte que l'appui de l'Union européenne soit nécessaire.

Réalisation escomptée 3.1 : Amélioration de l'efficacité et de l'efficience des opérations de maintien de la paix

Indicateurs de succès prévus

La totalité des normes applicables en matière de formation est mise à la disposition de tous les pays fournissant des contingents et des effectifs de police et de toutes les opérations de maintien de la paix.

Tous les documents directifs, nouveaux ou révisés, relatifs au maintien de la paix sont mis à la disposition de tout le personnel des opérations de maintien de la paix dans la base de données interne sur les politiques et pratiques des opérations de paix.

Indicateurs de succès effectifs

Objectif atteint. Toutes les normes relatives à la formation du personnel civil, militaire et policier ont été mises à la disposition de tous les États Membres en vue de la formation préalable au déploiement et des opérations de maintien de la paix en prévision de l'accueil des nouvelles recrues et de la formation continue.

Objectif atteint. Tous les documents d'orientation nouveaux ou révisés, notamment les politiques, les instructions permanentes et les documents relatifs aux lignes directrices et à la gestion des connaissances, ont été regroupés dans la base de données sur les pratiques et politiques des opérations de paix, laquelle est mise à la disposition de tout le personnel des missions.

B. Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine

Réalisation escomptée 1.1 : Communication plus efficace au Conseil de sécurité, à l'Assemblée générale, à d'autres organes intergouvernementaux et aux pays qui fournissent des contingents d'informations leur permettant de se prononcer en toute connaissance de cause sur les questions de maintien de la paix

Indicateurs de succès prévus

Mise en œuvre de 4 mécanismes de consultation de différents niveaux sur des questions liées au maintien de la paix, rassemblant les participants suivants : le Conseil de sécurité de l'ONU et le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine, le Secrétaire général et le Président de la Commission de l'Union africaine, l'Équipe spéciale conjointe de l'ONU et de l'Union africaine chargée des questions de paix et de sécurité (sous la direction des secrétaires généraux adjoints et des commissaires de l'Union africaine concernés); les bureaux du Secrétariat de l'ONU et de la Commission de l'Union

Indicateurs de succès effectifs

3 mécanismes de consultation ont été mis en œuvre avec l'Union africaine, dont :

- a) 1 réunion entre le Secrétaire général et le Président de la Commission de l'Union africaine;
- b) 1 réunion consultative entre le Conseil de sécurité des Nations Unies et le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine;
- c) 3 réunions de l'Équipe spéciale conjointe ONU-Union africaine chargée des questions de paix et de sécurité

Le quatrième mécanisme, un atelier annuel réunissant des officiers traitants au Siège de l'Organisation des Nations Unies et à l'Union africaine, n'a pas été mis en œuvre en raison d'un conflit de priorités à l'Union africaine au cours de la période considérée. Le

africaine chargés des opérations de maintien de la paix	prochain atelier est prévu après la fin de la période considérée.
Mise en œuvre de 2 mécanismes de consultation avec 2 groupes clefs, à savoir les organismes des Nations Unies et les partenaires de l'Union africaine, afin d'assurer la coordination et la cohérence de l'appui fourni à l'Union africaine sur le plan opérationnel et pour le renforcement des capacités dans les domaines liés au maintien de la paix	Objectif atteint. Deux mécanismes de consultation ont été mis en œuvre, à savoir le Groupe des partenaires de l'Union africaine et le groupe de liaison des Nations Unies. Le Bureau a participé à 11 réunions du Groupe des partenaires et à 12 réunions du groupe de liaison.
Réalisation de l'intégralité des objectifs convenus pour l'exercice budgétaire en ce qui concerne le Cadre commun ONU-Union africaine pour un partenariat renforcé en matière de paix et de sécurité	Objectif atteint. Les objectifs du Cadre commun comprenaient la mise en place d'un mécanisme de consultation entre le Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations Unies et le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine et la tenue de 10 réunions consultatives sur la prévention des conflits, l'analyse prospective et le renforcement du partenariat.
Réalisation escomptée 2.1 : Déploiement et mise en place rapides des opérations de maintien de la paix créées par le Conseil de sécurité	
<i>Indicateurs de succès prévus</i>	<i>Indicateurs de succès effectifs</i>
Les 5 composantes de l'Architecture africaine de paix et de sécurité sont opérationnelles et les objectifs de référence définis dans la troisième feuille de route révisée de la Force africaine en attente sont atteints.	Objectif atteint. Les 5 composantes de l'Architecture africaine de paix et de sécurité sont opérationnelles. La Force africaine en attente a atteint sa pleine capacité opérationnelle; les objectifs de référence pour l'exercice 2015/16 ont été remplis grâce à la tenue de l'exercice AMANI Africa II, à l'analyse ultérieure du retour d'expérience et au rapport du Comité technique spécialisé de l'Union africaine sur la défense, la sûreté et la sécurité.
Mise en œuvre d'une stratégie globale de renforcement des capacités qui intègre les 18 stratégies précédentes dans le cadre de l'Architecture africaine de paix et de sécurité	Objectif atteint. Une stratégie globale de renforcement des capacités a été mise en œuvre conformément à la troisième feuille de route révisée de la Force africaine en attente, dont une formation préalable à l'exercice AMANI II, une formation à la planification des missions, une formation à la planification stratégique et une formation à la stratégie politique.
Mise en œuvre intégrale du cycle AMANI Africa II, conformément aux dispositions de la troisième feuille de route de la Force africaine en attente	Objectif atteint. Toutes les activités du cycle AMANI Africa II ont été exécutées et l'exercice AMANI Africa II a été mené avec succès. Le Comité technique spécialisé sur la défense, la sûreté et la sécurité a ensuite jugé que la Force africaine en attente était prête sur le plan opérationnel.
Toutes les opérations de maintien de la paix menées actuellement par l'Union africaine sont pleinement opérationnelles, dans les limites de leur mandat.	Objectif atteint. Toutes les missions en cours de l'Union africaine sont pleinement opérationnelles.
L'Union africaine et l'AMISOM élaborent et mettent en œuvre un concept et plan d'opérations révisés tenant compte des effectifs envisagés pour l'exercice suivant.	Objectif atteint. Un concept d'opérations a été révisé et mis en œuvre.

C. Département de l'appui aux missions

a) Bureau du Secrétaire général adjoint

Réalisation escomptée 1.1 : Communication plus efficace au Conseil de sécurité, à l'Assemblée générale, à d'autres organes intergouvernementaux et aux pays qui fournissent des contingents d'informations leur permettant de se prononcer en toute connaissance de cause sur les questions de maintien de la paix

Indicateurs de succès prévus

Approbation par l'Assemblée générale de toutes les recommandations formulées par le Secrétaire général concernant les mesures à prendre pour réformer l'appui aux activités de l'ONU dans le domaine du maintien de la paix, missions y comprises

Les questions de déontologie et de discipline sont abordées, selon qu'il convient, dans tous les rapports du Secrétaire général au Conseil de sécurité sur les opérations de maintien de la paix.

Indicateurs de succès effectifs

Au cours de la période considérée, l'Assemblée générale a pris note du rapport d'ensemble du Secrétaire général sur le financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies (A/70/749); toutefois, elle n'a pas approuvé les mesures spéciales visant à porter à six mois la durée maximale des affectations provisoires et à proroger la durée d'emploi des fonctionnaires retraités.

Objectif atteint. Le Secrétaire général a fourni des informations relatives aux questions de déontologie et de discipline dans 31 rapports qu'il a présentés au Conseil de sécurité.

Réalisation escomptée 2.1 : Déploiement et mise en place rapides des opérations de maintien de la paix créées par le Conseil de sécurité

Indicateurs de succès prévus

Mise au point de plans d'ensemble d'appui aux missions afin de permettre aux Nations Unies de mener de nouvelles opérations ou d'en élargir certaines dans les délais fixés par le Conseil de sécurité (100 %)

Indicateurs de succès effectifs

Objectif atteint. Aucune nouvelle opération de maintien de la paix n'a été créée pendant la période considérée, mais des plans d'appui logistique ont été mis au point afin de permettre aux Nations Unies d'appuyer d'autres opérations sur le terrain en application des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, dans les délais prescrits par celui-ci.

Réalisation escomptée 3.1 : Accroissement de l'efficacité et de l'efficience des opérations de maintien de la paix

Indicateurs de succès prévus

Examen, dans les 7 jours suivant leur réception, de l'intégralité des allégations de faute grave signalées aux opérations de maintien de la paix et inscription dans le Système de suivi des fautes professionnelles

Les rapports établis par les commissions d'enquête sont examinés et traités dans les 10 jours suivant leur réception et portés à l'attention des parties intéressées via le système de suivi des commissions.

Indicateurs de succès effectifs

82 % des faits signalés ont été consignés dans le Système de suivi des fautes professionnelles dans les 7 jours. Les rapports des opérations de maintien de la paix indiquent que sur les 850 allégations consignées dans le système au cours de l'exercice considéré, 155 l'ont été tardivement, principalement parce que les faits ont été signalés tardivement à la mission ou par d'autres organismes des Nations Unies.

Objectif atteint. Les 220 rapports établis par les commissions d'enquête ont tous été examinés et traités dans les 10 jours suivant leur réception et portés à l'attention des parties intéressées au moyen du système de suivi des enquêtes.

b) Division du budget et des finances des missions

Réalisation escomptée 1.1 : Communication plus efficace au Conseil de sécurité, à l'Assemblée générale, à d'autres organes intergouvernementaux et aux pays qui fournissent des contingents et du personnel de police d'informations leur permettant de se prononcer en toute connaissance de cause sur les questions de maintien de la paix

Indicateurs de succès prévus

Les demandes de remboursement au titre du matériel appartenant aux contingents sont examinées et traitées dans les 3 mois suivant la fin du trimestre concerné.

Le Conseil de sécurité est informé, au moment où il examine la possibilité de créer ou d'élargir une mission, ou d'en modifier le mandat, de l'incidence que cela aura sur les ressources nécessaires et sur l'appui aux missions.

Indicateurs de succès effectifs

Objectif atteint. En moyenne, les demandes de remboursement au titre du matériel appartenant aux contingents ont continué à être traitées dans les 90 jours qui ont suivi la réception des rapports d'inspection pour certification.

Objectif atteint. Le Conseil de sécurité a été tenu informé de l'incidence que l'élargissement des missions aurait sur les ressources et sur l'appui aux missions.

Réalisation escomptée 2.1 : Déploiement et mise en place rapides des opérations de maintien de la paix créées par le Conseil de sécurité

Indicateurs de succès prévus

Les dispositifs de financement pour les missions nouvelles, élargies ou en transition sont en place dans les 21 jours qui suivent l'adoption d'une résolution du Conseil de sécurité sur la question.

Indicateurs de succès effectifs

Aucune nouvelle opération de maintien de la paix n'a été créée au cours de la période considérée, mais les dispositifs de financement de la MINUSCA ont été mis en place en 338 jours. Ce délai a été plus long que prévu, car il a fallu déterminer dans quelle mesure les activités supplémentaires prescrites par le mandat pourraient être financées au moyen des ressources déjà approuvées pour l'exercice 2015/16, avant de demander l'autorisation d'engager des dépenses supplémentaires.

Réalisation escomptée 3.1 : Accroissement de l'efficacité et de l'efficience des opérations de maintien de la paix

Indicateurs de succès prévus

Réduction de 1 % du coût moyen d'un fonctionnaire en tenue déployé dans les opérations de maintien de la paix

Indicateurs de succès effectifs

Le coût moyen d'un fonctionnaire en tenue déployé a augmenté de 0,3 %, passant de 72 900 dollars pendant l'exercice 2014/15 à 73 100 dollars, les modifications des mandats de la MINUSCA et de la MINUSMA ayant entraîné une hausse des dépenses.

c) Division du personnel des missions

Réalisation escomptée 2.1 : Déploiement et mise en place rapides des opérations de maintien de la paix créées par le Conseil de sécurité

Indicateurs de succès prévus

Les missions de maintien de la paix en phase de démarrage, d'expansion ou de transition parviennent à atteindre les taux d'occupation des postes indiqués dans le contrat de mission à la fin de l'exercice.

Indicateurs de succès effectifs

Aucune nouvelle opération de maintien de la paix n'a été créée au cours de l'exercice considéré et aucun taux d'occupation des postes ne devait donc être indiqué dans le contrat.

Réduction du délai de recrutement des candidats présélectionnés (54 jours)

Objectif atteint. Le délai de recrutement des candidats présélectionnés a été ramené de 59 à 52 jours au cours de l'exercice considéré.

Ce résultat a été meilleur que prévu grâce à plusieurs modifications et gains d'efficacité institués par la Division, dont l'octroi d'un appui supplémentaire aux missions, la rationalisation du recrutement et l'amélioration du contrôle et du suivi des activités de recrutement ainsi que des avis de vacance de postes génériques.

Augmentation de 3 % du nombre de femmes figurant sur les listes de candidats présélectionnés par les organes centraux de contrôle (27 %)

Objectif atteint. Le pourcentage de femmes inscrites sur les listes de candidats présélectionnés est passé de 27 à 30 % au cours de l'exercice considéré.

Ce résultat a été meilleur que prévu grâce à l'intensification des efforts visant à attirer davantage de candidatures féminines par une communication ciblée et à la mise en œuvre d'une filière spéciale de sélection de femmes qualifiées en vue de leur recrutement à des postes de direction.

Réalisation escomptée 3.1 : Accroissement de l'efficacité et de l'efficience des opérations de maintien de la paix

Indicateurs de succès prévus

Indicateurs de succès effectifs

Toutes les opérations de maintien de la paix stables atteignent les taux annuels moyens d'occupation des postes indiqués dans le contrat de mission pour les postes autorisés de personnel civil recruté sur les plans national et international.

La MINUSCA a atteint ses objectifs pour le personnel civil recruté sur les plans national et international. La MONUSCO et l'UNFICYP ont atteint leurs objectifs pour le personnel recruté sur le plan national et la MINUSMA, la FINUL et la MINUSS les ont atteints pour le personnel recruté sur le plan international.

7 missions de maintien de la paix n'ont pas atteint leurs objectifs pour le personnel recruté sur le plan international et 6 missions ne les ont pas atteints pour le personnel recruté sur le national, principalement en raison de problèmes de sécurité ou de visas, de modifications des mandats et des priorités des missions et de réductions des effectifs. 3 missions de maintien de la paix ont dépassé leurs objectifs pour le personnel recruté sur le plan international et 5 les ont dépassés pour le personnel recruté sur le plan national.

d) Division du soutien logistique

Réalisation escomptée 1.1 : Communication plus efficace au Conseil de sécurité, à l'Assemblée générale, à d'autres organes intergouvernementaux et aux pays qui fournissent des contingents d'informations leur permettant de se prononcer en toute connaissance de cause sur les questions de maintien de la paix

Indicateurs de succès prévus

Indicateurs de succès effectifs

Les rapports des organes délibérants ne formulent aucune critique sur les travaux que la Division mène en collaboration avec les États Membres et les pays fournissant des contingents et des effectifs de police.

Objectif atteint. Les organes délibérants n'ont formulé aucune critique dans leurs rapports.

Réalisation escomptée 2.1 : Déploiement et mise en place rapides des opérations de maintien de la paix créées par le Conseil de sécurité

*Indicateurs de succès prévus**Indicateurs de succès effectifs*

Mobilisation et déploiement, dans les 90 jours suivant la création de missions par le Conseil de sécurité, du matériel et des moyens logistiques nécessaires pour faciliter le travail des équipes de démarrage et les premiers déploiements de contingents et d'effectifs de police

Aucune nouvelle mission n'a été créée durant l'exercice considéré.

Réalisation escomptée 3.1 : Accroissement de l'efficacité et de l'efficience des opérations de maintien de la paix

*Indicateurs de succès prévus**Indicateurs de succès effectifs*

Vérification de la conformité de 100 % des immobilisations corporelles et des stocks des opérations de maintien de la paix ayant une valeur marchande par rapport aux normes IPSAS applicables

Objectif atteint. La conformité par rapport aux normes IPSAS applicables a été vérifiée pour 99,7 % des immobilisations corporelles et 100 % des stocks des opérations de maintien de la paix ayant une valeur marchande.

Augmentation du taux d'application des directives concernant les véhicules légers de transport de passagers dans les opérations de maintien de la paix en cours (93 %)

Objectif atteint. Au cours de l'exercice considéré, le taux d'application des directives concernant les véhicules légers de transport de passagers s'est établi à 93,8 %, contre 92,5 % pour l'exercice 2014/15.

Maintien à 100 % de la proportion de sous-traitants dont les services sont évalués grâce au nouveau système d'évaluation des prestataires de services de transport de surface

Objectif atteint. La proportion de sous-traitants dont les services sont évalués grâce au nouveau système d'évaluation des prestataires a été maintenue à 100 %.

Application de toutes les recommandations du Comité des commissaires aux comptes concernant la gestion des moyens logistiques hors Siège qui n'avaient pas été appliquées au cours de l'exercice précédent

Objectif atteint. Toutes les recommandations concernant la Division formulées par le Comité des commissaires aux comptes dans son rapport (A/69/5 (Vol. II) et A/70/5 (Vol. II), annexe II) ont été appliquées.

Les missions disposent, 365 jours par an, d'un contrat-cadre en bonne et due forme.

Objectif atteint. Les missions ont disposé, 365 jours par an, d'un contrat-cadre en bonne et due forme.

e) Division de l'informatique et des communications

Réalisation escomptée 1.1 : Communication plus efficace au Conseil de sécurité, à l'Assemblée générale, à d'autres organes intergouvernementaux et aux pays qui fournissent des contingents d'informations leur permettant de se prononcer en toute connaissance de cause sur les questions de maintien de la paix

Indicateurs de succès prévus

Le Conseil de sécurité reçoit, dans les 3 jours suivant la demande, des données géospatiales, des images satellitaires et des cartes d'analyse thématique actualisées se rapportant aux questions dont il est saisi.

Indicateurs de succès effectifs

Objectif atteint. Le Conseil de sécurité a reçu des données géospatiales actualisées dans les 3 jours suivant ses demandes relatives à ses réunions de consultation quotidiennes. Des images satellitaires et cartes d'analyse thématique ont été fournies aux groupes d'experts du Conseil.

Réalisation escomptée 2.1 : Déploiement et mise en place rapides des opérations de maintien de la paix créées par le Conseil de sécurité

Indicateurs de succès prévus

Des liaisons de communication sont établies dans les 20 heures suivant l'arrivée du matériel informatique dans les nouvelles opérations de maintien de la paix.

Communication au Siège d'informations géospatiales et de cartes actualisées, dans les 9 jours suivant la demande

Indicateurs de succès effectifs

Aucune nouvelle opération de maintien de la paix n'a été créée. Cependant, les liaisons de communication ont été établies dans les 20 heures pour appuyer l'élargissement de la zone de mission de la MINUSCA à deux nouvelles régions.

Objectif atteint. Les départements et bureaux du Siège ont reçu des informations géospatiales et des cartes numérisées et actualisées dans un délai de 9 jours.

Réalisation escomptée 3.1 : Accroissement de l'efficacité et de l'efficience des opérations de maintien de la paix

Indicateurs de succès prévus

99 % des infrastructures informatiques et des applications informatiques existantes mises à la disposition de toutes les opérations de maintien de la paix

Indicateurs de succès effectifs

Objectif atteint. Le taux de disponibilité des infrastructures et des applications informatiques pour toutes les opérations de maintien de la paix était de 99,96 %.

D. Département de la gestion

a) Bureau du Secrétaire général adjoint

Réalisation escomptée 1.1 : Communication plus efficace au Conseil de sécurité, à l'Assemblée générale, à d'autres organes intergouvernementaux et aux pays qui fournissent des contingents d'informations leur permettant de se prononcer en toute connaissance de cause sur les questions de maintien de la paix

Indicateurs de succès prévus

Réaction favorable des États Membres quant aux services fournis par le secrétariat de la Cinquième Commission et le Comité du programme et de la coordination (100 %)

Indicateurs de succès effectifs

98,5 % des personnes ayant répondu à l'enquête réalisée auprès des membres du Bureau de la Cinquième Commission et des coordonnateurs des travaux de la Commission pendant la soixante-dixième session de l'Assemblée générale se sont dites au moins satisfaites des services reçus.

Réalisation escomptée 3.1 : Accroissement de l'efficacité et de l'efficience des opérations de maintien de la paix*Indicateurs de succès prévus**Indicateurs de succès effectifs*

Délai moyen de traitement des dossiers dont est saisi le Comité des marchés du Siège : 7 jours ouvrables

Objectif atteint. Pendant la période considérée, le Comité des marchés du Siège a traité 518 dossiers dans un délai moyen de 5 jours.

Participation de 90 % des membres des comités locaux des marchés à la formation de base obligatoire

Objectif atteint. 95 % des membres des comités locaux des marchés ont suivi la formation obligatoire des comités des marchés.

17 séances de formation destinées aux membres des comités locaux des marchés ont été assurées pendant la période considérée.

Préparatifs pour la mise en service et la stabilisation du module Umoja-Extension 1 – en novembre 2015 pour le personnel recruté sur le plan international dans les opérations de maintien de la paix et en novembre 2016 pour le personnel recruté sur le plan national et le personnel local dans les missions

Un projet de plan directeur détaillé pour Umoja a été conçu et mis en œuvre en vue de préparer la mise en service du module Umoja-Extension 1 pour le personnel recruté sur le plan international dans les opérations de maintien de la paix, dans le cadre de la mise en service du groupe 4 en novembre 2015. Les préparatifs ont compris des réunions de coordination hebdomadaires, des contrôles de l'état de préparation global, l'établissement de huit paliers qualitatifs et une étroite coopération entre l'équipe Umoja et les bureaux du Département de la gestion et du Département de l'appui aux missions préalablement aux missions de nettoyage et de conversion des données, de définition des fonctions, de formation, de gestion des états de paie, de communication, et d'appui après le déploiement. Les préparatifs avant la mise en service et la stabilisation du module Umoja-Extension 1 pour le personnel local des missions (groupe 5) ont été achevés pendant la période considérée. La mise en service a été repoussée à novembre 2016 sur décision du Comité de pilotage d'Umoja.

Examen de 100 % des demandes de contrôle hiérarchique présentées par les agents de maintien de la paix et suite donnée dans un délai de 45 jours

Les délais réglementaires ont été dépassés dans 21 % des cas en raison de l'augmentation de la charge de travail.

Pas d'augmentation du pourcentage de plaintes portées devant le Tribunal du contentieux administratif des Nations Unies, la majorité des litiges faisant l'objet d'un règlement amiable ou se soldant par l'annulation de la décision initiale (42 %)

Objectif atteint. Dans 89 % des cas, le litige a fait l'objet d'un règlement amiable ou s'est soldé par l'annulation de la décision initiale.

b) Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité

Réalisation escomptée 1.1 : Communication plus efficace au Conseil de sécurité, à l'Assemblée générale, à d'autres organes intergouvernementaux et aux pays qui fournissent des contingents d'informations leur permettant de se prononcer en toute connaissance de cause sur les questions de maintien de la paix

*Indicateurs de succès prévus**Indicateurs de succès effectifs*

Respect systématique de la date limite de présentation des rapports au Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences

Sur un total de 41 rapports établis par la Division du financement des opérations de maintien de la paix pendant la période considérée, 40 (soit 97,6 %) ont été présentés dans les délais, dont 16 (soit 39,0 %) avant les dates butoirs.

Le rapport sur le budget de la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi (Italie) pour l'exercice 2016/17 a été présenté après la date butoir, le Siège et la Base ayant dû tenir des consultations approfondies.

Pas d'observations négatives sur la présentation des rapports relatifs à la présentation et à l'exécution du budget des opérations de maintien de la paix et des rapports connexes dans les rapports des organes délibérants

L'Assemblée générale s'est félicitée des progrès réalisés en matière de qualité et de présentation du rapport intitulé « Aperçu général du financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies » et des rapports sur le budget du Compte d'appui aux opérations de maintien de la paix et de la MINUSS et a invité le Secrétaire général à poursuivre ses efforts en la matière.

Des possibilités d'amélioration ont été relevées en ce qui concerne la justification du maintien de postes vacants depuis deux ans ou plus et les informations liées aux opérations aériennes. Le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a constaté que les informations fournies par la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi (Italie) ne constituaient pas une réponse à la demande de l'Assemblée générale.

Réponse aux demandes de compléments d'information émanant de la Cinquième Commission et du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires dans les 5 jours ouvrables suivant leur réception

En moyenne, les demandes de compléments d'information émanant de la Cinquième Commission et du Comité consultatif font l'objet d'une réponse écrite dans les 5 jours ouvrables suivant leur réception. Les retards survenus s'expliquent principalement par le fait que les départements clients ont tardé dans certains cas à fournir les informations demandées, en particulier lorsqu'ils devaient les recueillir à partir de données brutes.

Opinion favorable du Comité des commissaires aux comptes de l'ONU sur les états financiers des opérations de maintien de la paix

Objectif atteint. Une opinion sans réserve a été formulée concernant l'état financier pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2014 au 30 juin 2015. L'opinion du Comité des commissaires aux comptes de l'ONU pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2015 au 30 juin 2016 doit être formulée en décembre 2016.

Présentation des états financiers au Comité des commissaires aux comptes dans les 3 mois suivant la fin de l'exercice

Objectif atteint. Les états financiers de l'exercice terminé le 30 juin 2016 ont été présentés le 30 septembre 2016.

Mise en ligne des états mensuels des contributions avant la fin du mois suivant

Objectif atteint. Les rapports mensuels ont été mis à disposition des États Membres et des utilisateurs du Secrétariat sur le portail Web consacré aux contributions.

Réalisation escomptée 2.1 : Déploiement et mise en place rapides des opérations de maintien de la paix créées par le Conseil de sécurité

Indicateurs de succès prévus

Établissement des dispositions relatives aux opérations bancaires dans les 3 mois suivant la création d'une opération de maintien de la paix

Indicateurs de succès effectifs

Aucune nouvelle opération de maintien de la paix nécessitant la mise en place d'opérations bancaires dans les trois mois n'a été créée.

Réalisation escomptée 3.1 : Accroissement de l'efficacité et de l'efficience des opérations de maintien de la paix

Indicateurs de succès prévus

Révision des procédures opérationnelles permanentes et rédaction d'un manuel de comptabilité visant à assurer la conformité de la comptabilité et des états financiers aux normes IPSAS

Sommes dues au titre des contingents et des unités de police constituées ne dépassant pas l'équivalent de 3 mois de dépenses

Traitement des demandes de remboursement des pays fournisseurs de contingents dans les délais prescrits et conformément aux instructions émanant des États Membres

90 % des paiements effectués par le Siège au personnel recruté sur le plan international pour les missions de maintien de la paix traités dans les 30 jours ouvrables suivant la réception des justificatifs requis

90 % des paiements au titre des factures des fournisseurs et des demandes de remboursement des frais de voyage pour le personnel effectués dans les 30 jours ouvrables suivant la réception des justificatifs requis

Indicateurs de succès effectifs

Objectif atteint. Des états financiers conformes aux normes IPSAS ont été établis pour toutes les opérations en cours et les opérations terminées pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2015 au 30 juin 2016.

Au 30 juin 2016, les sommes dues au titre des contingents et des unités de police constituées ne dépassaient pas l'équivalent de 3 mois de dépenses pour 12 des 13 opérations de maintien de la paix en cours. En raison de problèmes de trésorerie, les sommes dues au 30 juin 2016 avaient été versées pour la période allant jusqu'en juillet 2014 pour la MINURSO.

Objectif atteint. Les demandes de paiement au titre des contingents et du matériel appartenant aux contingents ont été traitées chaque trimestre.

78 % des paiements ont été effectués dans les délais prévus, contre 83 % pour l'exercice précédent. 100 % des traitements ont été versés à temps et 50 % des prestations dues à la cessation de service ainsi que 85 % des indemnités pour frais d'études ont été versées dans le délai de 30 jours ouvrables.

Les retards s'expliquent par le fait que de nombreuses ressources ont été consacrées aux préparatifs, à la mise à l'essai et à la mise en service d'Umoja (groupe 4) et au ralentissement du traitement pendant la période de lancement en novembre et décembre 2015. Les chiffres se sont améliorés lors du dernier trimestre de la période considérée.

82 % des factures et des demandes ont été traitées dans les 30 jours ouvrables (94 % des factures et 70 % des demandes manuelles).

Cette baisse s'explique par le fait que de nombreuses ressources ont été consacrées aux préparatifs, à la mise à l'essai et à la mise en service d'Umoja (groupe 4) et au ralentissement du traitement pendant la période de lancement en novembre et décembre 2015 ainsi que pendant la période de stabilisation du module voyages. Les chiffres se sont améliorés lors du dernier trimestre de la période considérée.

Communication de la réponse du Service des assurances et des décaissements aux demandes d'information sur les conditions d'assurance des contrats se rapportant au maintien de la paix dans les 30 jours ouvrables suivant la réception de la demande (100 %)	Objectif atteint. 74 contrats d'assurance ont été examinés et des avis et conseils sur les conditions d'assurance et les clauses d'indemnisation définies dans les contrats complexes relatifs aux opérations de maintien de la paix ont été fournis dans les 30 jours.
100 % des communications aux États Membres concernant les contributions envoyées dans les 30 jours suivant l'adoption des résolutions	Objectif atteint. Toutes les communications sur les contributions ont été envoyées aux États Membres dans les 30 jours qui ont suivi l'adoption des résolutions.
Approbation et traitement des demandes de délégation de pouvoir financier dans les 2 semaines suivant la réception des justificatifs requis (100 %)	Objectif atteint. Toutes les demandes de délégation de pouvoirs financiers pour les nouveaux membres du personnel ont été traitées dans les 2 semaines suivant la réception des justificatifs requis.
Rendement des placements en dollars des États-Unis du compte d'appui égal ou supérieur à celui des bons du Trésor des États-Unis à 90 jours (indice de référence ONU)	Objectif atteint. Le taux de rendement des placements a été de 0,77 %, l'indice de référence étant de 0,43 % pour la période considérée.
Traitement de 100 % des demandes de paiement pour les missions de maintien de la paix dans les 2 jours ouvrables suivant leur réception	Objectif atteint. Toutes les demandes de paiement ont été traitées dans les 2 jours ouvrables.
Aucune interruption des services d'assistance technique destinés aux utilisateurs du système d'information financière et budgétaire	Objectif atteint. Les services d'appui après le déploiement d'Umoja, y compris la conversion, le nettoyage et la mise en service d'Umoja, ont été absorbés sans interrompre les services d'appui du système antérieur.

c) Bureau de la gestion des ressources humaines

Réalisation escomptée 1.1 : Communication plus efficace au Conseil de sécurité, à l'Assemblée générale, à d'autres organes intergouvernementaux et aux pays qui fournissent des contingents d'informations leur permettant de se prononcer en toute connaissance de cause sur les questions de maintien de la paix

Indicateurs de succès prévus

Indicateurs de succès effectifs

Mise à la disposition des États Membres des rapports en ligne sur la gestion des ressources humaines dans les missions	Objectif atteint. Les données relatives aux ressources humaines ont été mises à la disposition de tous les États Membres et 145 d'entre eux, soit 331 utilisateurs, en ont fait usage au cours de l'exercice considéré.
--	---

Réalisation escomptée 3.1 : Accroissement de l'efficacité et de l'efficience des opérations de maintien de la paix

<i>Indicateurs de succès prévus</i>	<i>Indicateurs de succès effectifs</i>
La totalité des 15 opérations de maintien de la paix et l'UNSOA/BANUS atteignent les objectifs définis dans les indicateurs stratégiques du tableau de bord de gestion des ressources humaines.	Au 30 juin 2016, les progrès faits par 14 opérations de maintien de la paix au regard des 6 indicateurs stratégiques définis dans le tableau de bord se mesuraient comme suit : • 4 opérations de maintien de la paix ont atteint les objectifs fixés pour les taux de vacance de postes du personnel recruté sur le plan international, lesquels étaient fondés sur les taux prévus au budget; • 3 opérations de maintien de la paix ont atteint les objectifs fixés pour les taux de vacance de postes du personnel recruté sur le plan national, lesquels étaient fondés sur les taux prévus au budget; • 3 opérations de maintien de la paix ont atteint l'objectif consistant à nommer un plus grand nombre de femmes aux postes de direction par rapport à l'année précédente; • 5 opérations de maintien de la paix ont atteint l'objectif consistant à nommer un plus grand nombre de femmes aux postes d'administrateurs, hors postes de direction, par rapport à l'année précédente; • 6 opérations de maintien de la paix ont atteint l'objectif consistant à nommer un plus grand nombre de femmes aux postes d'agent des services généraux et des catégories apparentées par rapport à l'année précédente. Aucune opération de maintien de la paix n'avait atteint l'objectif consistant à réaliser la totalité des évaluations du personnel dans les 3 mois suivant la fin du cycle. 12 opérations de maintien de la paix ont mené à bien 90 à 99 % des évaluations.
Organisation continue de séances de formation et d'orientation concernant la gestion de la performance (outil et politiques révisées) dans toutes les missions	Objectif atteint. Des séances de formation et d'orientation concernant le Système de gestion de la performance et de perfectionnement ont été organisées de façon continue dans l'ensemble des missions.
Traitement le jour même de toutes les demandes d'évacuation et d'attestation d'aptitude médicale aux fins d'un déploiement d'urgence présentées par les missions	Objectif atteint. Les 782 demandes d'évacuation sanitaire et l'intégralité des demandes d'attestation d'aptitude médicale urgente présentées par les missions ont été traitées le même jour.
Réduction du nombre de jours de congé de maladie	Un état de référence a été établi et servira d'indicateur lors des futurs exercices, afin de mesurer les résultats de cette réalisation escomptée.

d) Bureau des services centraux d'appui

Réalisation escomptée 1.1 : Communication plus efficace au Conseil de sécurité, à l'Assemblée générale, à d'autres organes intergouvernementaux et aux pays qui fournissent des contingents d'informations leur permettant de se prononcer en toute connaissance de cause sur les questions de maintien de la paix

Indicateurs de succès prévus

Mise à la disposition de l'Organisation, des États Membres et du public, au Siège, des archives de toutes les missions en cours de liquidation

Indicateurs de succès effectifs

Objectif atteint. 66.14 mètres linéaires d'archives des opérations de maintien de la paix, notamment celles du Groupe d'observateurs des Nations Unies en Amérique centrale (ONUCA), de la Mission de vérification des Nations Unies au Guatemala (MINUGUA), et du Groupe d'observateurs militaires des Nations Unies pour l'Iran et l'Iraq (GOMNUII), ont été catalogués et mis à disposition pour consultation.

Réalisation escomptée 3.1 : Accroissement de l'efficacité et de l'efficience des opérations de maintien de la paix

Indicateurs de succès prévus

Progression jusqu'à 70 % au moins de la proportion de missions de maintien de la paix qui appliquent des politiques normalisées, des outils informatiques standard et des normes techniques de gestion des dossiers

Fourniture de bureaux répondant aux normes en vigueur, au Siège, aux membres du personnel en fonction ou nouvellement recrutés (fonctionnaires et agents contractuels) dont les postes sont imputés au compte d'appui

Mise en place d'un cadre de suivi de l'application des normes pour la gestion des immobilisations corporelles permettant de passer régulièrement en revue l'inventaire physique et d'effectuer des contrôles et des inventaires comptables suffisants, en conformité avec les normes IPSAS

Examen de 90 % des demandes d'agrément de fournisseurs dans un délai de 2 mois à compter de la date de leur présentation

Durée moyenne d'examen des demandes de délégation de pouvoir pour les achats locaux fixée à 8 jours au plus

Indicateurs de succès effectifs

Objectif atteint. 70 % des opérations de maintien de la paix ont respecté les normes minimales de gestion des dossiers sur papier.

Objectif atteint. Des bureaux répondant aux normes en vigueur ont été mis à la disposition du personnel en place et du personnel nouvellement recruté au Siège.

Objectif atteint. Le plan-cadre de gestion des immobilisations a été mis en place. Le manuel de gestion des immobilisations corporelles, la procédure de formation et la certification pour la gestion des biens ont été mis en place pour toutes les opérations de maintien de la paix par l'intermédiaire d'Inspira.

Objectif atteint. 99.1 % des demandes d'agrément de fournisseurs ont été examinées dans un délai de 60 jours.

Le pourcentage est supérieur aux prévisions du fait de l'utilisation d'un nouveau système d'agrément des fournisseurs et de la mise en service du module de première sélection automatique des fournisseurs dans le Portail mondial.

Objectif atteint. Le délai moyen d'examen des demandes de délégation de pouvoir pour les achats locaux s'est établi à 7,6 jours.

Délai moyen de présentation des dossiers dont sont saisis les comités locaux des marchés au Comité des marchés du Siège de 25 jours au plus, sauf pour les dossiers présentés a posteriori

Objectif atteint. Le délai moyen de présentation des dossiers dont sont saisis les comités locaux des marchés s'est établi à 22,5 jours.

Satisfaction exprimée à l'occasion des enquêtes effectuées auprès des opérations de maintien de la paix pour connaître l'avis des usagers sur l'acheminement du courrier

Objectif atteint. 91 % des personnes ayant répondu à l'enquête envoyée aux opérations de maintien de la paix ont jugé satisfaisantes ou plus que satisfaisantes la qualité et l'efficacité du service de la valise diplomatique proposé par le Siège de l'ONU.

Satisfaction exprimée lors des enquêtes effectuées auprès des usagers des services de voyage et de transport

Objectif atteint. 95 % des usagers des services de voyage et de transport ont exprimé leur satisfaction lors des enquêtes.

e) Bureau de l'informatique et des communications

Réalisation escomptée 3.1 : Accroissement de l'efficacité et de l'efficience des opérations de maintien de la paix

Indicateurs de succès prévus

Taux d'accessibilité et de disponibilité d'Umoja pour toutes les missions de maintien de la paix où le système a été mis en service : 99 %

Indicateurs de succès effectifs

Objectif atteint. Le taux d'accessibilité et de disponibilité d'Umoja pour toutes les missions de maintien de la paix où le système a été mis en service était de 99,9 %. Les réseaux régionaux ont été progressivement abandonnés au profit d'un réseau intégré géré centralement.

Taux de disponibilité pour le Siège et pour toutes les missions de maintien de la paix de l'infrastructure informatique en place au Siège et des progiciels intégrés existants : 99 %

Objectif atteint. Le taux de disponibilité de tous les services de l'infrastructure informatique, y compris les services en place au Siège et les progiciels intégrés en place au pôle informatique, pour toutes les opérations de maintien de la paix était de 99,9 %.

E. Bureau des services de contrôle interne

Réalisation escomptée 1.1 : Communication plus efficace au Conseil de sécurité, à l'Assemblée générale, à d'autres organes intergouvernementaux et aux pays qui fournissent des contingents d'informations leur permettant de se prononcer en toute connaissance de cause sur les questions de maintien de la paix

Indicateurs de succès prévus

100 % des rapports établis par le BSCI à l'intention de l'Assemblée générale sont présentés dans les délais prévus

Indicateurs de succès effectifs

Objectif atteint. 1 rapport a été présenté à l'Assemblée générale dans les délais impartis.

Réalisation escomptée 3.1 : Amélioration de l'efficacité et de l'efficience des opérations de maintien de la paix

Indicateurs de succès prévus

Acceptation de 95 % des recommandations formulées par la Division de l'audit interne

Indicateurs de succès effectifs

Objectif atteint. 99,5 % des 434 recommandations figurant dans les rapports d'audit ont été acceptées. Deux recommandations n'ont pas été acceptées.

Acceptation de 95 % des recommandations issues des inspections et des évaluations

Objectif atteint. La totalité des 7 recommandations formulées dans les rapports d'évaluation ont été acceptées.

Examen de 100 % des dossiers reçus et, le cas échéant, ouverture d'enquêtes sur des allégations de vol, de malversations, de contrebande, de corruption ou autres formes de manquement aux normes de conduite, de gaspillage, d'abus de pouvoir ou de mauvaise gestion

10 % des investigations menées à bien pendant l'exercice budgétaire font l'objet de notes consultatives portant sur les questions de contrôle des opérations de maintien de la paix à l'intention du Département de l'appui aux missions et de la direction des missions, ainsi que du Département de la gestion

70 % des investigations menées pendant l'exercice budgétaire sont terminées dans un délai de 12 mois au plus

50 % de réduction du nombre d'enquêtes restant à mener

Le personnel de 70 % des missions de maintien de la paix est formé aux techniques fondamentales d'enquête et suit de nouveaux programmes de formation

Objectif atteint. La totalité des 380 demandes d'enquête relatives aux opérations de maintien de la paix ont été examinées.

5,5 % (4 dossiers) des 72 enquêtes menées à bien ont donné lieu à l'établissement d'une note consultative.

Le pourcentage inférieur aux prévisions s'explique par le fait que la grande majorité des rapports publiés pendant l'exercice considéré portaient sur l'exploitation et les atteintes sexuelles et revêtaient la forme de rapports sur les contingents.

54 % (39 dossiers) des 72 investigations ont été achevées dans un délai de 12 mois au plus.

Le pourcentage inférieur aux prévisions s'explique par : a) l'accent mis sur la clôture des enquêtes en attente; b) les retards intervenus dans la clôture des dossiers faute d'éléments de preuve, notamment de données informatiques complexes; c) la grande attention accordée à l'enquête sur les cas d'exploitation et d'atteintes sexuelles en République centrafricaine.

Objectif atteint. 86 % de réduction du nombre d'enquêtes restant à mener.

Les programmes de formation ont été suspendus afin de concentrer les efforts en vue de faire face à la crise entraînée par les cas d'exploitation et d'atteintes sexuelles en République centrafricaine.

F. Cabinet du Secrétaire général

Réalisation escomptée 1.1 : Communication plus efficace au Conseil de sécurité, à l'Assemblée générale, à d'autres organes intergouvernementaux et aux pays qui fournissent des contingents d'informations leur permettant de se prononcer en toute connaissance de cause sur les questions de maintien de la paix

Indicateurs de succès prévus

95 % des rapports portant sur des questions de maintien de la paix sont présentés dans les délais au Conseil de sécurité, à l'Assemblée générale et aux autres organes concernés.

Tous les documents (rapports, éléments de discussion, déclarations, lettres et discours) sont examinés et renvoyés au département chef de file dans les 4 jours.

Indicateurs de succès effectifs

Objectif atteint. 96 % des rapports du Secrétaire général au Conseil de sécurité et 100 % de ses rapports à l'Assemblée générale ont été présentés à la date prévue ou avant.

Objectif atteint. Tous les documents ont été examinés et renvoyés au département chef de file dans les 4 jours.

Réalisation escomptée 3.1 : Amélioration de l'efficacité et de l'efficience des opérations de maintien de la paix*Indicateurs de succès prévus**Indicateurs de succès effectifs*

Communication de 50 notes du Secrétaire général ou de hauts fonctionnaires du Cabinet au Département des opérations de maintien de la paix

Le Cabinet et le Département des opérations de maintien de la paix échangeant de plus en plus d'informations par courriel, les notes ne sont plus utilisées.

G. Administration de la justice**a) Bureau d'aide juridique au personnel**

Réalisation escomptée 1.1 : Communication plus efficace au Conseil de sécurité, à l'Assemblée générale, à d'autres organes intergouvernementaux et aux pays qui fournissent des contingents d'informations leur permettant de se prononcer en toute connaissance de cause sur les questions de maintien de la paix

*Indicateurs de succès prévus**Indicateurs de succès effectifs*

Présentation dans les délais des statistiques et d'autres informations, notamment concernant les éventuels problèmes d'ordre structurel recensés

Objectif atteint. Le Bureau a présenté des informations de fond ou des statistiques avant a) le 2 avril 2016 pour le neuvième rapport d'activité du Bureau de l'administration de la justice; b) le 18 janvier 2016 pour le rapport du Groupe d'experts chargé de l'évaluation indépendante intermédiaire sur le système d'administration de la justice à l'Organisation des Nations Unies; c) le 31 mai 2016 pour le rapport du Secrétaire général sur l'administration de la justice à l'Organisation des Nations Unies; d) le 15 juillet 2016 pour le rapport du Secrétaire général sur les conclusions et recommandations du Groupe d'experts chargé de l'évaluation indépendante intermédiaire du système d'administration de la justice à l'Organisation des Nations Unies, et les prévisions révisées du budget-programme de l'exercice biennal 2016-2017 e) le 31 mai 2016 pour le rapport du Conseil de justice interne sur l'administration de la justice à l'Organisation des Nations Unies.

Réalisation escomptée 3.1 : Amélioration de l'efficacité et de l'efficience des opérations de maintien de la paix*Indicateurs de succès prévus**Indicateurs de succès effectifs*

La promptitude du Bureau de l'aide juridique au personnel à dispenser ses conseils juridiques et, si nécessaire, ses services de représentation, permet de régler rapidement les conflits au travail.

Objectif atteint. Tous les conseils et services de représentation ont été fournis promptement. Aucune demande de prorogation des délais n'a été faite.

Augmentation du pourcentage des recours formés par des membres du personnel de maintien de la paix qui sont représentés par le Bureau de l'aide juridique au personnel (75 %)

Le Bureau a représenté des membres du personnel des opérations sur le terrain, du Siège et du Centre de services régional d'Entebbe dans 89 nouvelles affaires portées devant le Tribunal du contentieux administratif des Nations Unies et dans 4 affaires portées devant le Tribunal d'appel des Nations Unies, ce qui représente 63 % des nouvelles affaires concernant le personnel des opérations de maintien de la paix dont ces tribunaux ont été saisis

pendant l'exercice considéré (123 et 24 respectivement). Le Bureau a en outre représenté 297 membres du personnel des opérations de maintien de la paix au stade du contrôle hiérarchique; 1 devant le Comité de recours en matière de classement; 1 devant les services de médiation et 13 dans le cadre de procédures disciplinaires. Le Bureau a officiellement représenté les membres du personnel concernés dans 57 % des 715 nouvelles affaires concernant les opérations de maintien de la paix dont il a été saisi pendant l'exercice 2015/16. Les 43 % restant ont été réglées à l'amiable par la voie d'avis juridiques sommaires.

Augmentation du pourcentage d'affaires introduites par des membres du personnel de maintien de la paix qui sont réglées à l'amiable (30 %)

Le Bureau a classé 616 affaires introduites par des membres du personnel de maintien de la paix (dont 65 portées devant le Tribunal du contentieux administratif, 10 portées devant le Tribunal d'appel des Nations Unies, 11 ayant fait l'objet d'une procédure disciplinaire, 220 ayant fait l'objet d'une demande de contrôle hiérarchique, 307 ayant été réglées par la voie d'un avis juridique sommaire, 1 concernant une décision de classement, 1 ayant été réglée par les services de médiation et 1 ayant été portée devant le Comité consultatif pour les demandes d'indemnisation). 35 de ces affaires ont été réglées par la voie d'un accord entre les parties (17 devant l'instance de recours chargée du contrôle hiérarchique, 10 devant le Tribunal du contentieux administratif et 8 au moyen d'un avis consultatif sommaire). Le pourcentage d'affaires concernant des membres du personnel de maintien de la paix ayant été réglées à l'amiable était donc de 5 %.

b) Bureau des services d'ombudsman et de médiation des Nations Unies

Réalisation escomptée 3.1 : Amélioration de l'efficacité et de l'efficience des opérations de maintien de la paix

Indicateurs de succès prévus

Des services de règlement des conflits à l'amiable ont été fournis à 3 % du personnel des opérations de maintien de la paix pouvant y prétendre,

Indicateurs de succès effectifs

Objectif atteint. Des services de règlement des conflits à l'amiable ont été fournis à 4,8 % du personnel des opérations de maintien de la paix pouvant y prétendre,

H. Bureau de la déontologie

Réalisation escomptée 3.1 : Amélioration de l'efficacité et de l'efficience des opérations de maintien de la paix

Indicateurs de succès prévus

Augmentation de la sensibilisation aux questions de déontologie du fait de l'augmentation du nombre de demandes de conseils et d'orientation en la matière (100 demandes)

Application intégrale du dispositif de transparence financière (100 %)

Indicateurs de succès effectifs

Objectif atteint. 172 demandes de conseils ou d'orientation reçues.

Objectif atteint. Le dispositif a été appliqué dans son intégralité.

Évaluation des demandes de protection contre les représailles dans un délai de 14 jours (2015/16 : 100 %)

Objectif atteint. Le Bureau de la déontologie a évalué toutes les demandes dans un délai de 14 jours à compter de la réception de tous les documents requis.

I. Bureau des affaires juridiques

Réalisation escomptée 3.1 : Amélioration de l'efficacité et de l'efficience des opérations de maintien de la paix

Indicateurs de succès prévus

Les indemnités versées par l'Organisation au titre des opérations et activités de maintien de la paix sont réduites au minimum par rapport aux montants réclamés (moins de 40 % des montants réclamés).

Absence de cas, hormis ceux de renonciation volontaire, dans lesquels le statut, les privilèges et les immunités de l'Organisation ne sont pas respectés dans le cadre d'opérations de maintien de la paix

Indicateurs de succès effectifs

Objectif atteint. Les indemnités réclamées au titre des opérations de maintien de la paix, qui s'élevaient à 8,49 millions de dollars, ont été ramenées à 1,77 million de dollars (20,8 % des montants réclamés) à l'issue de procédures d'arbitrage ou de règlement à l'amiable, soit une réduction de 79,2 %.

Objectif atteint. Les privilèges et immunités ont été maintenus dans tous les accords relatifs au maintien de la paix examinés par le Bureau des affaires juridiques et, sauf renonciation des intéressés, dans toutes les procédures juridiques concernant l'Organisation ou ses fonctionnaires et touchant à des questions de maintien de la paix.

J. Département de l'information

Réalisation escomptée 3.1 : Amélioration de l'efficacité et de l'efficience des opérations de maintien de la paix

Indicateurs de succès prévus

90 % des opérations de maintien de la paix interrogées se déclarent globalement satisfaites de la qualité de l'appui fourni en matière d'information.

60 % des sujets distribués sont diffusés ou repris sur des sites Web d'information par au moins 5 organes de presse à vocation régionale.

Indicateurs de succès effectifs

Objectif atteint. 100 % des 14 opérations de maintien de la paix interrogées (et le BANUS) ont déclaré que la qualité de l'appui fourni en matière d'information était « très bonne » ou « satisfaisante ».

Objectif atteint. 89 % des sujets distribués ont été diffusés ou repris sur des sites Web d'information par au moins 5 organes de presse à vocation régionale.

K. Département de la sûreté et de la sécurité

Réalisation escomptée 3.1 : Amélioration de l'efficacité et de l'efficience des opérations de maintien de la paix

Indicateurs de succès prévus

Application de 100 % des normes, principes, politiques, prescriptions, directives, procédures et recommandations établis par le Département sur la base des examens du dispositif de sécurité dans les opérations hors Siège

Mise en œuvre intégrale du dispositif de gestion des risques de sécurité – système de niveaux d’insécurité à jour, évaluations des risques de sécurité, normes minimales de sécurité opérationnelle et plans de sécurité, notamment – dans toutes les missions de maintien de la paix (90 %)

Indicateurs de succès effectifs

Objectif atteint. Les opérations de maintien de la paix ont appliqué les politiques et mesures établies par l’ONU ayant trait à la gestion du dispositif de sécurité (évaluation et gestion des risques de sécurité, normes minimales de sécurité opérationnelle, normes minimales et mesures de sécurité applicables au domicile, établissement d’un système de niveaux d’insécurité ou examen du système existant).

Objectif atteint. 14 opérations de maintien de la paix, le BANUS, la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi (Italie), la Base d’appui des Nations Unies à Valence et le Centre de services régional d’Entebbe (Ouganda) ont mis en œuvre le dispositif de gestion des risques et ont notamment revu leurs modalités d’évaluation des risques de sécurité, leurs plans et procédures de sécurité et leurs normes minimales de sécurité opérationnelle.

L. Secrétariat du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

Réalisation escomptée 1.1 : Communication plus efficace au Conseil de sécurité, à l’Assemblée générale, à d’autres organes intergouvernementaux et aux pays qui fournissent des contingents d’informations leur permettant de se prononcer en toute connaissance de cause sur les questions de maintien de la paix

Indicateurs de succès prévus

Tous les rapports du Comité consultatif sont présentés dans les délais prévus.

Tous les rapports du Comité consultatif sont exempts d’erreur.

Indicateurs de succès effectifs

Objectif atteint. Tous les rapports du Comité consultatif ont été présentés dans les délais impartis.

Objectif atteint. Tous les rapports du Comité consultatif ayant été présentés étaient exempts d’erreur.

M. Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l’homme

Réalisation escomptée 1.1 : Communication plus efficace au Conseil de sécurité, à l’Assemblée générale, à d’autres organes intergouvernementaux et aux pays qui fournissent des contingents d’informations leur permettant de se prononcer en toute connaissance de cause sur les questions de maintien de la paix

Indicateurs de succès prévus

Formulation, dans les résolutions du Conseil de sécurité, d’un ensemble concret d’activités à mener par les spécialistes des droits de l’homme

Indicateurs de succès effectifs

Objectif atteint. Les résolutions du Conseil de sécurité adoptées concernant 4 missions (MINUL, MONUSCO, ONUCI et MINUSMA) comprenaient des dispositions concrètes sur la promotion et la protection des droits de l’homme, y compris sur la protection des droits des civils et des droits des femmes et des filles.

Formulation, dans les résolutions du Conseil de sécurité, de recommandations et mesures concrètes relatives aux droits de l'homme (100 %)

Objectif atteint (voir ci-dessus)

Augmentation du nombre de réunions d'information et de rapports circonstanciés sur les droits de l'homme demandés par les États Membres (23)

23 réunions d'information ont été organisées, notamment une réunion d'information à l'intention des membres du Conseil de sécurité sur la prise en compte des droits de l'homme dans son programme pour la paix et la sécurité; 7 réunions mensuelles se sont tenues avec le Président du Conseil; 1 réunion consacrée aux travaux des composantes droits de l'homme de la MINUSMA, la MINUSCA, la MINUAD et la MONUSCO a été organisée selon la formule Arria; des réunions d'information, auxquelles ont participé des experts, ont été organisées à l'intention des membres du Conseil sur les faits nouveaux survenus dans le domaine des droits de l'homme à la MONUSCO, la MINUL, la MINUSMA, l'ONUCI, la MINUSS et la MINUAD; 2 exposés formels sur la situation au Soudan du Sud ont été présentés au Conseil et un exposé sur les violences sexuelles en période de conflit a été présenté au Comité spécial des opérations de maintien de la paix.

Réalisation escomptée 2.1 : Déploiement et mise en place rapides des opérations de maintien de la paix créées par le Conseil de sécurité

Indicateurs de succès prévus

Indicateurs de succès effectifs

Déploiement de spécialistes des droits de l'homme dans les délais nécessaires à la mise sur pied d'une nouvelle opération de maintien de la paix ou au déploiement d'une capacité de montée en puissance

Aucune nouvelle mission n'a été créée durant l'exercice considéré.

Réalisation escomptée 3.1 : Amélioration de l'efficacité et de l'efficience des opérations de maintien de la paix

Indicateurs de succès prévus

Indicateurs de succès effectifs

Actualisation de 4 concepts de mission, cadres stratégiques, tableaux d'effectifs et budgets et plans afin de prendre en compte les priorités relatives aux droits de l'homme

Objectif atteint. Le Haut-Commissariat a révisé ou contribué à réviser et préparer l'analyse des conflits de la MINUSCA, les concepts de mission et d'opération de la MINUSMA, les priorités stratégiques de la MINUSS à l'issue de l'examen technique et le cadre stratégique du BANUS afin de prendre en compte les priorités relatives aux droits de l'homme.

Intégration de plus en plus de conseils et d'éléments sur les droits de l'homme dans les politiques de maintien de la paix et la formation et l'orientation des membres du personnel civil, militaire et de police des missions

Objectif atteint. Des conseils et éléments relatifs aux droits de l'homme ont été intégrés dans les politiques de maintien de la paix nouvellement établies ou mises à jour (18 au total) et dans les programmes d'orientation et de formation à l'intention des membres du personnel civil, militaire et de police des missions.

III. Exécution du budget

A. Ressources financières

Tableau 1

Récapitulatif de l'exécution du budget par catégorie de dépenses

(En milliers de dollars des États-Unis; exercice budgétaire allant du 1^{er} juillet 2015 au 30 juin 2016)^a

Catégorie de dépenses	Montant alloué	Dépenses	Écart	
			Montant	Pourcentage
I. Postes	214 631,0	216 973,6	(2 342,6)	(1,1)
II. Autres objets de dépense				
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	18 189,4	19 611,4	(1 422,0)	(7,8)
Consultants	6 049,6	4 362,7	1 686,9	27,9
Voyages	9 638,2	9 114,2	524,0	5,4
Installations et infrastructures	22 986,4	22 591,9	394,5	1,7
Transports terrestres	–	56,6	(56,6)	–
Transports aériens	–	15,5	(15,5)	–
Communications	2 071,1	2 035,5	35,6	1,7
Informatique	14 484,0	15 102,7	(618,7)	(4,3)
Services médicaux	–	144,3	(144,3)	–
Fournitures, services et matériel divers	16 317,9	13 751,9	2 566,0	15,7
Total partiel (II)	89 736,6	86 786,7	2 949,9	3,3
Total (I et II)	304 367,6	303 760,3	607,3	0,2
Progiciel de gestion intégré	31 306,7	31 306,7	–	–
Sécurité informatique	821,5	817,5	4,0	0,5
Total brut	336 495,8	335 884,5	611,3	0,2
III. Recettes provenant des contributions du personnel	25 868,4	26 758,9	(890,5)	(3,4)
Total net (I à III)	310 627,4	309 125,6	1 501,8	0,5

^a Les écarts mineurs existant entre les nombres figurant dans le tableau ci-dessus et ceux figurant dans le volume II des états financiers portant sur l'exercice annuel clos le 30 juin 2016 sont dus au fait que les chiffres ont été arrondis.

Tableau 2
Récapitulatif de l'exécution du budget par département/bureau
 (En milliers de dollars des États-Unis)

Département/bureau	Montant alloué	Dépenses	Écart	
			Montant	Pourcentage
Département des opérations de maintien de la paix	92 260,3	97 323,1	(5 062,8)	(5,5)
Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine	6 632,9	6 122,5	510,4	7,7
Département de l'appui aux missions	68 100,2	69 273,2	(1 173,0)	(1,7)
Département de la gestion	88 184,2	86 118,3	2 065,9	2,3
Bureau des services de contrôle interne	31 562,2	28 076,8	3 485,4	11,0
Cabinet du Secrétaire général	998,8	1 079,8	(81,0)	(8,1)
Administration de la justice	3 274,1	3 274,1	—	—
Bureau de l'aide juridique au personnel	175,8	146,9	28,9	16,4
Bureau des services d'ombudsman et de médiation des Nations Unies	1 919,5	1 776,5	143,0	7,4
Bureau de la déontologie	1 105,9	943,7	162,2	14,7
Bureau des affaires juridiques	3 590,1	3 586,6	3,5	0,1
Département de l'information	757,6	696,9	60,7	8,0
Département de la sûreté et de la sécurité	3 697,8	3 444,2	253,6	6,9
Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires	324,6	457,9	(133,3)	(41,1)
Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme	1 783,6	1 439,8	343,8	19,3
Total partiel	304 367,6	303 760,3	607,3	0,2
Progiciel de gestion intégré	31 306,7	31 306,7	—	—
Sécurité informatique	821,5	817,5	4,0	0,5
Total brut	336 495,8	335 884,5	611,3	0,2

Tableau 3
Autres recettes et ajustements
 (En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie de dépenses	Montant
Produit des placements	638,9
Produits divers ou accessoires	64,5
Engagements d'exercices antérieurs : annulations	1 534,8
Ajustements sur périodes antérieures	—
Total	2 238,2

B. Analyse des écarts¹

	<i>Écart</i>	
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	(\$1 422,0)	(7,8 %)

22. Le dépassement de crédits est principalement imputable au Département de la gestion (2 159 300 dollars) et s'explique par les dépenses liées au nettoyage des données dans Umoja pour les partenaires commerciaux et individuels, la gestion mondiale des numéros de code (415 000 dollars), les capacités d'appui central au Siège et la prise en charge par Umoja des activités de déploiement des opérations de maintien de la paix (810 900 dollars) et la participation des opérations de maintien de la paix aux coûts de mise en œuvre du dispositif de mobilité (749 300 dollars).

23. Ce dépassement a été en partie compensé par une sous-utilisation des crédits alloués au Bureau des services de contrôle interne (982 700 dollars), essentiellement due à des taux de vacance plus élevés que prévu, à savoir 19,1 % pour les administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur et 37,5 % pour les agents des services généraux et des catégories apparentées, contre respectivement 14 % et 10 % prévus au budget.

	<i>Écart</i>	
Consultants	\$1 686,9	27,9 %

24. La sous-utilisation des crédits est principalement imputable : a) au Département de l'appui aux missions (1 373 800 dollars), les dépenses afférant aux services de consultants dans le cadre des processus et systèmes relevant de l'initiative de gestion de la chaîne d'approvisionnement, initialement inscrites au titre des consultants, ayant finalement été comptabilisées au titre de l'informatique; b) au Département de la gestion (118 600 dollars), en raison d'une sous-utilisation des crédits alloués au titre des consultants IPSAS, dont le mandat a été écourté suite à une redéfinition des rôles dans l'équipe privilégiant les activités de pérennisation; c) au Bureau des services de contrôle interne (95 900 dollars), celui-ci ayant suspendu ses activités de formation afin de se concentrer sur les cas de violences et d'exploitation sexuelles en République centrafricaine.

	<i>Écart</i>	
Voyages	\$524,0	5,4 %

25. La sous-utilisation des crédits concerne : a) le Département de la gestion (268 100 dollars), celui-ci ayant redéfini ses activités prioritaires et annulé des formations; b) le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (105 600 dollars), dont les dépenses au titre des voyages pour les visites dans les missions ont été moins élevées que prévu, ce qui s'explique par des délais de recrutement à la suite de la mise en place de la Section de l'appui aux missions de paix à New York le 1^{er} juillet 2015 et par des activités d'évaluation moins nombreuses que prévu; c) le Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine (48 300 dollars), en raison principalement de l'annulation des formations prévues à

¹ Les écarts, dont le montant est exprimé en milliers de dollars des États-Unis, sont analysés lorsqu'ils atteignent ± 4 % ou 50 000 dollars.

la Section de la planification administrative et des services consultatifs, dont une formation sur les finances et trois sessions du Programme de formation des cadres des missions à l'administration et à la gestion des ressources qui devaient se tenir à Brindisi et Entebbe.

	<i>Écart</i>	
Transports terrestres	(\$56,6)	–

26. L'écart découle essentiellement des dépenses de carburant du Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine, pour lesquelles le montant alloué de 73 300 dollars avait été inscrit au budget au titre des installations et infrastructures.

	<i>Écart</i>	
Informatique	(\$618,7)	(4,3 %)

27. Le dépassement de crédits est principalement imputable : a) au Département des opérations de maintien de la paix (1 378 300 dollars), dont les dépenses relatives aux services contractuels ont été plus élevées que prévu étant donné qu'il a fallu continuer d'assurer des services d'appui pour i) améliorer l'appui en matière de sécurité et de résilience opérationnelle de façon à réduire au minimum les menaces sur le réseau; ii) offrir de meilleurs services d'aide aux utilisateurs des applications, notamment pour ce qui est des systèmes de gestion de la correspondance et de visioconférence; iii) améliorer l'intranet et le système des gestion de contenus pour les opérations de maintien de la paix, ainsi que la suite logicielle Field Support Suite; b) au Département de l'appui aux missions (1 263 700 dollars), les dépenses afférant aux services de consultants dans le cadre des processus et systèmes relevant de l'initiative de gestion de la chaîne d'approvisionnement, qui avaient été initialement inscrites au titre des consultants, ayant finalement été comptabilisées au titre de l'informatique.

28. Ce dépassement a en partie été compensé par une sous-utilisation des crédits au Département de la gestion (1 932 800 dollars), les dépenses afférentes aux services informatiques fournis par des cabinets de conseil, initialement inscrites au budget au titre de la présente rubrique, ayant finalement été comptabilisées au titre des consultants (1 272 700 dollars), les activités prioritaires en matière d'infrastructure du Pôle applications de Bangkok ayant été redéfinies (526 600 dollars) et les dépenses concernant essentiellement les systèmes informatiques, licences et abonnements ayant été inférieures aux prévisions (133 500 dollars).

	<i>Écart</i>	
Services médicaux	(\$144,3)	–

29. L'écart est principalement imputable au Département de la gestion (119 000 dollars) pour l'achat de trousseaux médicaux et au Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine pour des services médicaux offerts aux membres de son personnel qui avaient initialement été inscrits au budget au titre des fournitures, services et matériel divers.

	<i>Écart</i>	
Fournitures, services et matériel divers	\$2 566,0	15,7 %

30. La sous-utilisation des crédits concerne principalement : a) le Département de la gestion (2 039 900 dollars), dont les dépenses au titre de l'assurance maladie après la cessation de service ont été inférieures aux prévisions du fait d'une augmentation moins élevée que prévu des cotisations des différents régimes d'assurance maladie des Nations Unies et de la suspension pendant un mois du versement des cotisations accordée aux participants de l'un des régimes d'assurance basés au Siège en 2016 et de frais bancaires inférieurs aux prévisions; b) le Département des opérations de maintien de la paix (409 400 dollars), dont les frais de traduction ont été moins élevés que prévu, la version définitive des principaux supports de formation préalable au déploiement n'ayant pas été établie pendant l'exercice considéré.

IV. Activités du Service intégré de formation

Principales activités de formation menées en 2015/16

<i>Activité</i>	<i>Lieu</i>	<i>Période</i>
Conférence sur l'utilisation de technologies des États-Unis dans les opérations de maintien de la paix des Nations Unies	États-Unis d'Amérique	Juillet 2015
Programme de préparation des hauts responsables	États-Unis d'Amérique	Juillet 2015
Cours de formation de formateurs sur la protection des civils dispensé par l'ONU à l'intention du personnel de la MINUSCA	MINUSCA	Juillet 2015
Exercice Western Accord 2015 sur la pérennisation du maintien de la paix	Pays-Bas	Juillet 2015
Transfert de l'équipe chargée de la formation du personnel civil préalable au déploiement à Entebbe et tenue d'un cours de formation pilote	Centre de services régional d'Entebbe (Ouganda)	Juillet 2015
Validation des stages de préparation au déploiement sur le terrain – observateurs militaires des Nations Unies	Finlande	Août 2015
Validation des stages de préparation au déploiement sur le terrain – observateurs militaires des Nations Unies	Bangladesh	Août 2015
Services de consultants pour l'élaboration des modules de formation de base préalable au déploiement : éditeur	États-Unis d'Amérique	Août 2015
Services de consultants pour l'élaboration des modules de formation de base préalable au déploiement : conseils aux formateurs	États-Unis d'Amérique	Août 2015

<i>Activité</i>	<i>Lieu</i>	<i>Période</i>
Cours sur la rédaction de la correspondance et des rapports à l'intention des membres du personnel du Département des opérations de maintien de la paix et du Département de l'appui aux missions	États-Unis d'Amérique	Septembre 2015
Conférence de l'Association des formateurs au soutien de la paix en Afrique	Éthiopie	Septembre 2015
Programme de formation des cadres à l'administration et à la gestion des ressources	Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi (Italie)	Septembre 2015
Atelier sur l'élaboration de supports de formation à l'intention des unités militaires des Nations Unies	Base de soutien logistique des Nations Unies	Septembre 2015
Formation de formateurs sur les fonctions de direction et de gestion	Allemagne	Septembre 2015
Validation des stages de préparation au déploiement sur le terrain – stage pour la Police des Nations Unies	Brésil	Septembre 2015
Conférence de l'Association internationale des centres de formation au maintien de la paix	Brésil	Septembre 2015
Validation des stages de préparation au déploiement sur le terrain – officiers d'état-major des Nations Unies	Pakistan	Octobre 2015
Formation des formateurs sur l'harmonisation des supports de formation et les modules de formation de base préalable au déploiement – coopération civile et militaire	Japon	Octobre 2015
Élaboration de supports de formation spécialisée pour le manuel à l'usage des unités militaires des Nations Unies	États-Unis d'Amérique	Octobre 2015
Réunion avec le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme et l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche (UNITAR) sur les questions de formation relatives à la protection des civils	Suisse	Octobre 2015
Formation de formateurs aux fonctions de direction et de gestion	Allemagne	Octobre 2015
Réunion sur les stages de formation organisés à l'intention des missions politiques de sécurité et de défense commune et sur la formation militaire dans l'Union européenne	Belgique	Octobre 2015
Formation de formateurs sur l'analyse, l'organisation et l'évaluation des programmes de formation	États-Unis d'Amérique	Novembre 2015
Cours de formation sur les techniques de communication et certificat mondial de qualification professionnelle de présentateur	États-Unis d'Amérique	Novembre 2015
Validation des stages de préparation au déploiement sur le terrain – Police des Nations Unies et protection des civils	Ghana	Novembre 2015

<i>Activité</i>	<i>Lieu</i>	<i>Période</i>
Formation de formateurs à la protection de l'enfance	Suède	Novembre 2015
Élaboration de supports de formation spécialisée à l'intention des pays fournisseurs de contingents	États-Unis d'Amérique	Novembre 2015
Validation des stages de préparation au déploiement sur le terrain – officiers d'état-major des Nations Unies	Serbie	Novembre 2015
Validation des stages de préparation au déploiement sur le terrain – observateurs militaires des Nations Unies	Bangladesh	Novembre 2015
Formation dispensée et certificats de qualification professionnelle délivrés par la Fondation PRINCE2 à des membres du personnel du Département des opérations de maintien de la paix et du Département de l'appui aux missions	États-Unis d'Amérique	Décembre 2015
Formation dispensée et certificats de qualification professionnelle délivrés par la Fondation PRINCE2 à des membres du personnel du Département des opérations de maintien de la paix et du Département de l'appui aux missions	États-Unis d'Amérique	Décembre 2015
Réunions sur l'équipe de préparation au déploiement du personnel civil avec le Chef du Comité d'état-major opérationnel serbe sur la formation au maintien de la paix et avec le Centre de services régional	Serbie/Ouganda	Décembre 2015
Appui aux exercices de maintien de la paix organisés en Afrique par le Commandement des forces des États-Unis en Afrique (AFRICOM)	Gabon	Décembre 2015
Stage pilote de formation préalable au déploiement	Centre de services régional d'Entebbe	Décembre 2015
Activités visant à appuyer et faciliter les cours d'orientation intensifs dispensés aux commandants de force	Brésil	Décembre 2015
Formation des formateurs des unités de police constituées concernant les supports de formations relatifs aux violences sexuelles et sexistes liées aux conflits	Inde	Janvier 2016
Cours pilote sur les violences sexuelles liées aux conflits	Inde	Janvier 2016
Programme de formation des cadres à l'administration et à la gestion des ressources	Base de soutien logistique des Nations Unies	Janvier 2016
Évaluation sur le terrain en vue de la validation de programmes de formation – cours sur la protection des civils	Kenya	Janvier 2016
Modules de formation de base préalable au déploiement – élaboration de l'édition 2015	États-Unis d'Amérique	Janvier 2016

<i>Activité</i>	<i>Lieu</i>	<i>Période</i>
Appui aux exercices de maintien de la paix organisés en Afrique par le Commandement des forces des États-Unis en Afrique	Gabon	Février 2016
Validation de cours sur la protection des civils en Finlande et formation dispensée à des officiers d'état-major des Nations Unies	Finlande/France	Février 2016
Évaluation sur le terrain en vue de la validation de programmes de formation – cours sur la logistique à l'intention du personnel des Nations Unies	Inde	Février 2016
Travaux pratiques sur l'accréditation et l'amélioration de la qualité	États-Unis d'Amérique	Février 2016
Session de formation de formateurs à l'intention des pays francophones – officiers d'état-major des Nations Unies	France	Février 2016
Cours organisé par les Nations Unies sur l'examen des modules de formation de base préalable au déploiement pour les opérations de maintien de la paix des Nations Unies	Allemagne	Mars 2016
Atelier sur les opérations de maintien de la paix	Mexique	Mars 2016
Exercices de simulation sur la protection des civils	FINUL	Mars 2016
Programme de préparation des hauts responsables	États-Unis d'Amérique	Mars 2016
Troisième séminaire régional sur le manuel à l'usage des unités militaires des Nations Unies	Grèce	Mars 2016
Exercice Western Accord 2016 sur la pérennisation du maintien de la paix	Burkina Faso	Mars 2016
Validation d'un cours à l'intention des experts en mission des Nations Unies	Bosnie-Herzégovine	Mars 2016
Session de formation de formateurs visant à renforcer la capacité des Nations Unies d'élaborer, conduire et évaluer des exercices de simulation pour les missions de maintien de la paix	États-Unis d'Amérique	Mars 2016
Validation du Passeport de compétences informatique international	États-Unis d'Amérique	Avril 2016
Coordination et amélioration des programmes de formation	ONUST/FNUOD	Avril 2016
Réunion stratégique sur la formation au maintien de la paix avec les instituts de formation des Nations Unies	Allemagne	Avril 2016
Atelier de formation sur les opérations de paix et de stabilisation	États-Unis d'Amérique	Avril 2016

<i>Activité</i>	<i>Lieu</i>	<i>Période</i>
Formation préalable au déploiement dans les opérations de maintien de la paix des Nations Unies à l'intention des femmes d'Asie et d'Afrique	Croatie	Avril 2016
Session de formation de formateurs à l'intention des militaires et policiers bhoutanais membres des contingents	Bhoutan	Avril 2016
Cours sur la rédaction de la correspondance et des rapports à l'intention des membres du personnel du Département des opérations de maintien de la paix et du Département de l'appui aux missions	États-Unis d'Amérique	Avril 2016
Formation de formateurs sur la rédaction de la correspondance et des rapports et module spécialement adapté aux affaires civiles	Centre de services régional d'Entebbe	Avril 2016
Formation de formateurs sur la protection des civils à l'intention du personnel militaire de maintien de la paix	Malaisie	Avril 2016
Séminaire de mise en œuvre du manuel à l'usage des unités militaires des Nations Unies 2016	Bangladesh	Avril 2016
Élaboration d'un programme de formation certifiée sur le terrain	États-Unis d'Amérique	Mai 2016
Conférence 2016 de l'Association européenne des centres de formation aux opérations de paix	Italie	Mai 2016
Atelier et formation de formateurs organisés par le Centre intégré de formation du personnel des missions	FINUL/Base de soutien logistique des Nations Unies	Mai 2016
Visite d'évaluation et de consultation sur les capacités de maintien de la paix des Nations Unies	Égypte	Mai 2016
Programme de formation des cadres à l'administration et à la gestion des ressources	Base de soutien logistique des Nations Unies	Mai 2016
Formation de formateurs sur les compétences en matière d'encadrement dispensée par le Centre intégré de formation du personnel des missions	Base de soutien logistique des Nations Unies	Mai 2016
Cours organisé par l'ONU à l'intention des responsables de la planification et réunion du Comité exécutif de l'Association internationale des centres de formation au maintien de la paix	Serbie/Bosnie-Herzégovine	Mai 2016
Cours organisé par l'ONU à l'intention des responsables de la planification au niveau national	Serbie	Mai 2016
Évaluation de l'opportunité d'organiser un stage de formation à la direction des missions au Centre pour le maintien de la paix	Chine	Mai 2016

<i>Activité</i>	<i>Lieu</i>	<i>Période</i>
Validation des stages de préparation au déploiement sur le terrain – Police des Nations Unies	Cameroun	Mai 2016
Renforcement des capacités de l'équipe itinérante de formation	Bénin	Mai 2016
Atelier sur la facilitation des opérations de maintien de la paix	Uruguay	Juin 2016
Appui aux exercices de maintien de la paix organisés en Afrique par le Commandement des forces des États-Unis en Afrique	Gabon	Juin 2016
Déploiement de l'équipe itinérante de formation aux fins du renforcement des capacités en ce qui concerne les opérations de maintien de la paix des Nations Unies	République-Unie de Tanzanie	Juin 2016
Validation des stages de préparation au déploiement sur le terrain – Police des Nations Unies	Jordanie	Juin 2016
Atelier sur l'élaboration de supports de formation à l'intention des unités militaires des Nations Unies	Base de soutien logistique des Nations Unies	Juin 2016
Atelier et réunion avec l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN) sur le partenariat des Nations Unies pour la formation au maintien de la paix	Bulgarie	Juin 2016
Réunion avec le Ministère de la défense sur le redéploiement de contingents canadiens dans les opérations de maintien de la paix	Canada	Juin 2016
Stage de formation à la direction des missions	Chine	Juin 2016
Vingt-trois stages de formation du personnel civil préalable au déploiement	Base de soutien logistique des Nations Unies	Juin 2016

V. Décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre

31. Il conviendrait que l'Assemblée générale :

a) Se prononce sur l'affectation du solde inutilisé de l'exercice allant du 1er juillet 2015 au 30 juin 2016, soit 611 300 dollars;

b) Se prononce sur l'affectation des autres produits de l'exercice, s'élevant à 2 238 200 dollars et comprenant le produit des placements (638 900 dollars), les produits divers ou accessoires (64 500 dollars) et les annulations d'engagements d'exercices antérieurs (1 534 800 dollars).